

fenêtres s/ cours

28 janvier 2020
Numéro 464

**Direction
d'école :
un job
à part**

Le journal du SNUipp-FSU



***Retraites :
une réforme
pas
au point***

interview

**M. Duru-Bellat
PISA**

reportage

La BD à l'école

casden 

La banque coopérative
de la Fonction publique

« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

Découvrez une banque
qui vous ressemble sur casden.fr



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE 

14 **dossier**

Direction, un job à part

La fin tragique de Christine Renon a mis en lumière les difficultés liées à la direction d'école. Les discussions engagées avec le ministère devront aboutir à des

mesures permettant de retrouver le sens de cette mission indispensable au fonctionnement de l'école.



© Millerand/NAJA

5 **L'enfant**

Un caillou dans la dinette



6 **actu/retraites**

Retraites : une réforme pas au point 8/ Beaucoup à perdre 9/ PE : qui est concerné par quoi ? 11/ Anne Eydoux « Un nivellement par le bas »

30 **lire/sortir!**

Angoulême : 47^e ! / Interview : PEF

12 **actu**

Evals CP : à quoi ça sert ? 13/ Rentrée 2020 : trop peu de postes

34 **interview**

Marie Duru-Bellat « Pisa : prendre à bras le corps les inégalités »

23 **métier&pratiques**

24 Décryptage : un expert extérieur
26 L'information sans frontière ? / Scolariser les migrants / 27 À la manière de Narramus / Pierre Périer, les parents invisibles / 28 Reportage : ça bulle à l'école / 30 Mais ZIL est seul



Photo couv © Lionel Édouard

FENÊTRES SUR COURS Hebdomadaire du syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

128 boulevard Blanqui 75013 Paris, tél. : 01 40 79 50 00, fsc@snuipp.fr **DIRECTEUR DE LA PUBLICATION:** Régis Metzger **RÉDACTION:** Francis Barbe, Lilia Ben Hamouda, Laurent Bernardi, Mathilde Blanchard, Laurence Gaiffe, Pierre Magnetto, Arnaud Malaisé, Jacques Mucchielli, Nelly Rizzo, Francette Popineau, Virginie Solunto **CONCEPTION-RÉALISATION:** NAJA Presse / direction éditoriale : Julie Matas, graphique : Susanna Shannon **IMPRESSION:** SIEP Bois-le-Roi **RÉGIE PUBLICITÉ:** Mistral Media, 22 rue Lafayette 75009 Paris, tél. : 01 40 02 99 00 **PRIX DU NUMÉRO:** 1 euro **ABONNEMENT:** 23 euros ISSN 1241 0497 / CPPAP 0420 S 07284. Adhérent du syndicat de la presse sociale

éditorial

Sans contrepartie

Depuis le 5 décembre dernier, les enseignant-es sont engagée-es dans un mouvement que l'on peut qualifier d'historique pour dénoncer la création d'un régime universel de retraites inéquitable et illisible. Inscrit dans la durée, il remet

aussi l'imagination au pouvoir. Outil de travail « rendu », retraites aux flambeaux, interpellations publiques,... Comme celle du secrétaire d'Etat à la Fonction publique, dépassé par les événements à l'occasion de la tenue



© Mira/NAJA

L'IMAGINATION AU POUVOIR

du conseil commun de la Fonction publique lorsque les représentants de l'intersyndicale dénoncent, pancartes à l'appui, un semblant de dialogue social : alors que le projet de loi contient 65 articles, un seul est soumis à discussion.

Mêmes simagrées lorsqu'il s'agit des salaires des enseignant-es. On parle de revalorisation et on la conditionne à des contreparties. On reste flou sur des chiffres : 500 millions dès 2021 (on verra le reste plus tard) ou 10 milliards, ceux du président Macron dans son discours de Rodez, prenant la précaution oratoire de préciser qu'il s'agissait de nos impôts tout de même. Potentiellement plus que cela répète J-M. Blanquer, celui qui en septembre nous vendait les « 300 euros annuels par mois ».

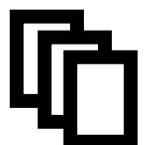
Les enseignant-es veulent un discours clair et répondant à leurs attentes, une revalorisation pour toutes et tous, sans contrepartie.

RÉGIS METZGER

NATHALIE PSZOLA, responsable du SNUipp et de la FSU du Jura nous a quittés dans la nuit du 10 janvier. Elle a porté très haut les couleurs du syndicat dans la rue, les instances et dans ses engagements auprès des migrants. Son dynamisme, sa détermination et ses qualités humaines vont manquer.



Joint à ce numéro, deux dépliants Université de printemps pour les départements 01 et 69.



**ÊTRE
CONSIDÉRÉ-E,
ÇA COMMENCE
PAR ÊTRE
MIEUX PAYÉ-E.**

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



SNUipp

FSU

DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

Un caillou dans la dînette

« *P'tits durs* » versus « *princesses* », dès leur plus jeune âge, les enfants intègrent les stéréotypes de genre. C'est le constat effectué par une équipe de recherche de l'Université d'Aix-Marseille qui a passé 18 mois en crèches un peu partout en France. Et de fait, bien qu'ils s'en défendent, les personnels de la petite enfance favorisent malgré eux la reproduction des rôles sexués véhiculés

par la société. Des petites filles qu'on complimente pour leur robe ou leur coiffure au moment de l'accueil, alors qu'on valoriserait l'énergie des garçons. À l'occasion d'activités physiques, les garçons seront complimentés pour leurs performances alors que leurs voisines le seront pour l'élégance d'un geste. Des stéréotypes qu'on retrouve aussi dans la relation aux parents,

UN DÉSÉQUILIBRE DANS LA PARTICIPATION AUX JEUX PROPOSÉS AUX ENFANTS

indique l'étude. L'interlocuteur privilégié et qu'on appelle en priorité en cas de maladie reste

la mère et « *quand c'est le père qui se présente à la crèche, on lui transmet des messages pour sa femme* », note une des chercheuses.

Autant de phénomènes qui viennent confirmer les conclusions d'un rapport de l'Igas* publié en 2012.

UNE SOCIALISATION DIFFÉRENCIÉE

Il pointait notamment la surreprésentation des femmes dans le personnel des crèches,

qui « *constitue déjà en soi un apprentissage pour les enfants de la division sexuée des rôles sociaux*. » Il relevait aussi

un déséquilibre dans la participation aux activités et aux jeux proposés aux enfants : beaucoup moins de filles à la construction, aux cubes, à l'escalade, mais davantage « *aux jeux de rôle* ». Les jouets des garçons sont quant à eux « *plus nombreux et plus diversifiés, sont associés à l'extérieur, offrant davantage d'activités de manipulation, quand ceux des filles sont reliés à l'intérieur et souvent réduits au champ des activités domestiques et maternelles*. » L'Igas formulait plusieurs recommandations pour faire reculer ces stéréotypes, parmi lesquelles l'inscription des questions relatives à la socialisation différenciée des petites filles et des petits garçons dans la formation des personnels des crèches, ou encore des campagnes de sensibilisation aux rapports égaux auprès du grand public.

Et les enjeux dépassent la petite enfance, se retrouvant posés ensuite dès l'école maternelle, note par exemple Yoan Mieyaa, chercheur en psychologie, qui relève la mauvaise estime de soi des filles et, malgré de meilleurs résultats dans tous les domaines, leur sous-représentation dans les filières sélectives.

*Inspection générale des affaires sociales

FRANCIS BARBE



Retraites: une réforme pas au point

Le mouvement social lancé en réponse à une réforme des retraites qui baissera mécaniquement les pensions et accentuera les inégalités est inédit.

Si le gouvernement ne plie toujours pas, la détermination est intacte.

Depuis bientôt deux mois, la contestation est importante pour réclamer le retrait de la réforme de la retraite par points. Le gouvernement, lui, martèle un prétendu nécessaire équilibre financier dans un cadre auto-imposé de 14% du PIB. Face à l'inflexibilité d'un pouvoir « *droit dans ses bottes* », le mouvement social, largement soutenu par l'opinion publique, fait preuve d'effervescence et de constance.

Certes le noyau mobilisé peine à s'élargir, en particulier du côté de la jeunesse, mais l'intersyndicale (FSU, CGT, FO, Solidaires, UNEF, CGE-CGC, UNL, FIDEL, MNL) reste unie et déterminée. Une diversité de secteurs en lutte explore des formes d'actions variées pour trouver le souffle d'un second temps destiné à installer la contestation dans la durée. Grèves reconductibles ou par intermittences, journées noires sur des temps forts, actions inventives : occupations d'espaces publics, blocages, défilés

aux flambeaux, interventions frondeuses lors des discours, chorégraphies notamment féministes et mises en scène relayées sur les réseaux sociaux renouvellent les formes de contestation. Les mises en avant des outils de travail telles que les jets des blouses blanches des infirmières, des robes noires des avocats, des cartables ou manuels obsolètes des professeurs, de mousse par les pompiers ou encore les ballets en tutu, chœurs et concerts au pied de l'opéra viennent réaffirmer l'opposition à cette réforme qui attaque les multiples régimes, en particulier ceux de la Fonction publique.

UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

Evidemment, le gouvernement a tenté de minimiser le mouvement et s'évertue à le diviser y compris en instrumentali-



LA FLASH MOB DES ROSIES
« À CAUSE DE MACRON »
a connu un succès retentissant dans les manifestations.

sant des affrontements donnant lieu à des violences policières. Sous la pression de la mobilisation, il a été contraint de faire des concessions : recul de la première génération concernée à 1975,

clause du grand-père ou du grand-frère pour d'autres, retrait « provisoire » de l'âge pivot, mais seulement pour les générations avant 1965...

Il propose également une revalorisation compensatoire pour les personnels enseignants adossée à la réforme des retraites, engendrant de nouvelles inégalités liées à l'âge, à des reconnaissances arbitraires de certaines missions et à des contreparties dans une redéfinition du métier enseignant. À l'heure d'une nouvelle annonce du gel du point d'indice jusqu'en 2022, ce gouvernement ne manque pas de cynisme. Pour le SNUipp, qui dénonce depuis des années le déclassement salarial, la revalorisation doit être déconnectée du dossier des retraites et doit concerner toutes les enseignantes et tous les enseignants.

Le gouvernement assume au contraire une opposition frontale entre deux mondes, celui de la justice sociale dans un système de répartition et de solidarité intergénérationnelle, face à un système néolibéral individualiste poussant à la capitalisation de l'épargne retraite. Et c'est pour cela aussi qu'il n'y a pas d'autre alternative que de mener bataille. Et de la gagner.

MATHILDE BLANCHARD



SIMULER AVANT D'EN JOUIR

Le SNUipp-FSU met à disposition un simulateur en ligne qui reprend les éléments principaux de la carrière afin d'estimer le montant de sa pension. Une manière concrète de percevoir les conséquences d'un système de retraite par points pour les PE. L'outil permet aussi de comprendre quelques éléments clés de la réforme et d'envoyer le résultat à son parlementaire avant le passage de la loi devant les assemblées. [HTTPS://](https://nos-retraites.snuipp.fr)

[NOS-RETRAITES.SNUIPP.FR](https://nos-retraites.snuipp.fr)



opinion

BENOÎT TESTE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FSU

« Le cœur de la réforme des retraites est maintenu par le gouvernement malgré la mobilisation. Il y a malgré tout, d'ores et déjà, un motif d'immense satisfaction pour la FSU : ce qui est impressionnant



© Mira/NAJA

dans le mouvement en cours, c'est la réappropriation par les collègues des questions de droits sociaux, de

répartition des richesses, de nature du travail, de place de la retraite. En somme, on s'est remis à poser des questions politiques et à porter un tout autre projet de société que celui qu'on veut nous imposer. Le ministre de l'Éducation nationale prétend « compenser » cette réforme par des mesures salariales. Il admet ainsi en creux que le nouveau système ferait des dégâts considérables pour les enseignants. Par ailleurs, il nous propose un marché de dupes puisque tous les personnels ne seraient pas concernés, rien ne garantit la pérennité du financement, et des « contreparties » en termes de redéfinition des métiers sont évoquées. Le combat continue pour le retrait de la réforme et une véritable revalorisation des salaires et des carrières. »

Projet de loi retraite : beaucoup à perdre

Au prétexte de mettre en place un régime universel avec la retraite par points, le chef de l'État et le gouvernement préparent un système porteur de régression des droits.

À compter du 17 février, les députés débattront du projet de loi de réforme des retraites présenté en conseil des ministres le 24 janvier, dans un contexte bien singulier. Ce dernier est d'abord marqué par une forte opposition qui depuis le 5 décembre suscite sans discontinuer à travers tout le pays grèves et manifestations (lire pages 6-7). Ensuite, malgré ses 65 articles, le texte soumis aux parlementaires n'est pas finalisé. Point principal des débats : l'introduction d'un âge pivot que le premier ministre assure être prêt à abandonner si les partenaires sociaux réunis au sein de la « conférence sur l'équilibre et le financement des retraites » parviennent à trouver une solution pour 2027. Mais quelles que soient les modalités de retour à l'équilibre financier, il resterait dans la loi un « âge d'équilibre » qui aurait les mêmes conséquences. L'âge légal resterait fixé à 62 ans, mais il y aurait un « malus » en cas de départ avant 64 ans. La réforme s'appliquerait complètement à partir de la génération de 2004 qui aura 18 ans en 2022, et ne concernerait pas celles et ceux nés avant 1975 de leur retraite, tandis que les autres seraient soumis à un système hybride, la réforme s'appliquant uniquement pour les années travaillées après 2025.

UNIVERSEL : DÉJÀ DU PLOMB DANS L'AILE

Le projet est donc d'instituer « un système universel de retraite », venant se substituer aux régimes actuellement en vigueur. Il est régi selon le gouvernement par trois principes. Le premier est celui de « l'universalité » basée sur un système d'acquisition par tous de points dès la première heure de travail. Une même règle pour tous, c'est a priori la promesse d'une égalité de traitement pour tous, mais ce n'est pas si simple. Tous les salariés ne seraient pas égaux face à un tel système qui sous couvert d'universalité accentuerait les inégalités de revenus entre retraités, notamment celles et ceux qui, effectuant des travaux pénibles et usants, auraient du mal à poursuivre leur carrière jusqu'au fameux âge pivot de 64 ans. D'ailleurs, certaines professions ont obtenu des dérogations, les militaires, les policiers, les gendarmes, les pompiers, les personnels pénitentiaires, les danseurs et danseuses de l'opéra de Paris, les marins pêcheurs, les routiers, les pilotes de ligne... bref, pas encore voté, le système n'est déjà plus si universel que ça finalement.

GRANDS PERDANTS : LES PE ET LES FEMMES

Un seul dispositif pour tout le monde avec une valeur du point qui ne pourrait pas baisser et serait indexée sur les salaires : cette disposition apparemment rassurante ne l'est pas vraiment. Le risque est grand de voir au bout du compte le montant des pensions diminuer (lire p9).

Le montant de la pension des enseignantes et enseignants serait particulièrement impacté par ce texte. La fin du calcul sur la base des six derniers mois et le très faible taux d'indemnité (8% en moyenne contre 30% dans la

Fonction publique hors fonctions enseignantes) touchera particulièrement les PE. Pour cette raison des discussions sont en cours avec le ministère, pour une revalorisation significative des revenus (lire p10).

Le second principe dont se réclame le premier ministre est celui de « l'équité ». Il se

base sur trois mesures. La pension minimale serait fixée à 85% du SMIC à partir de l'âge du taux plein, à condition d'avoir une carrière complète. Il faudra donc attendre d'avoir 64 ans pour la percevoir. Pas de quoi se réjouir. Par ailleurs, celles et ceux ayant suivi des carrières heurtées, travaillé à temps partiel contraint ou pas, bénéficieraient d'un abaissement de la décote prévue pour les départs avant 64 ans. Mais toutes les années comptant, la pension baissera.

Pour le Premier ministre, les femmes seraient les grandes gagnantes de la réforme. Mais en réalité, les femmes y perdront tant que les différences de déroulement de carrière et les inégalités salariales ne seront pas résorbées. De plus, elles subiraient une modification des droits pour les enfants et pour la pension de réversion. (lire p10).

AUX PARTENAIRES SOCIAUX DE SE DÉBROUILLER

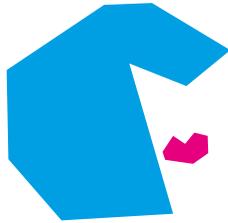
Enfin, le dernier principe convoqué par le gouvernement est celui de la « responsabilité ». Ce au nom de quoi, si c'est lui avec le parlement qui définira le cadre et les orientations, ce sera aux partenaires sociaux réunis au sein d'une caisse nationale de retraite universelle de mettre tout ça en musique. Les représentants de la caisse bénéficieront de l'appui d'un comité d'experts dans lequel au contraire du COR les syndicats ne seraient pas représentés. Mais le projet de loi grave dans le marbre la règle d'or obligeant de prévoir l'équilibre financier. L'assèchement des cotisations conjugué à l'augmentation des départs en retraite conduiront donc mécaniquement à une baisse des pensions. Aux partenaires sociaux de se débrouiller, en faisant évoluer la valeur du point et l'âge d'équilibre pour que ça fonctionne.

PE : qui est concerné par quoi ?

Exemples de situations pour des départs à 62 ans sans enfant.

Naissance entre 1960 et 1964

À ce jour, sans introduction de l'âge pivot, le montant de leur pension sera calculé selon le régime actuel en prenant en compte le salaire des six derniers mois, affecté d'une décote ou d'une surcote.

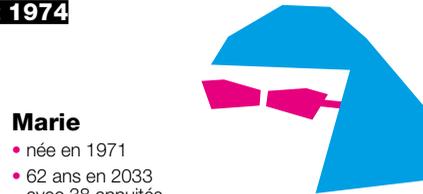


Martine

- née en 1964
- 62 ans en 2026 avec 41 annuités
- en retraite au 6^e échelon de la hors classe avec **2 342 €** net par mois

Naissance entre 1965 et 1974

Même mode de calcul, mais avec l'introduction de la notion d'âge d'équilibre. Le montant de la pension prend en compte le système de décote - surcote ou celui de bonus - malus de la réforme. L'hypothèse la moins favorable est retenue.

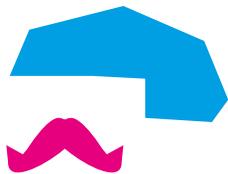


Marie

- née en 1971
- 62 ans en 2033 avec 38 annuités
- en retraite au 7^e échelon de la hors classe avec **1 777 €** net par mois
- **-58 €** mensuel par rapport au régime actuel

Naissance entre 1975 et 2003

Entrée progressive dans le nouveau système par points avec un mode de calcul mixte. La partie de la carrière effectuée jusqu'au 1^{er} janvier 2025 est calculée avec l'ancien système, l'autre avec le régime par points.



Thomas

- né en 1985
- 62 ans en 2047 avec 38 annuités
- en retraite au 7^e échelon de la hors classe avec **1 451 €** net par mois
- **-622 €** mensuel par rapport au régime actuel

Naissance après 2003

Leur pension sera intégralement calculée dans le nouveau régime par points. Ils seront les grands perdants de cette réforme, ce que le gouvernement promet de compenser par des mesures salariales.



Alicia

- née en 2005
- 62 ans en 2067 avec 38 annuités
- en retraite au 7^e échelon de la hors classe avec **1 031 €** net par mois
- **-765 €** mensuel par rapport au régime actuel

3 cas d'une carrière démarrée à 24 ans

en bref

MIEUX POUR LES FEMMES ?

La pension des enseignantes des écoles est aujourd'hui inférieure en moyenne de 2,5% à celle de leurs collègues masculins. En cause, des carrières moins rapides et moins linéaires avec des congés parentaux, des mises en disponibilité, du temps partiel et un exercice moins fréquent de fonctions ouvrant droit à des bonifications indiciaires ou des indemnités. Toutefois, la pension est calculée sur le salaire le plus avantageux, celui des six derniers mois. Le système par points, lui, prendra en compte les différences de salaire sur l'ensemble de la carrière et la pension sera déterminée en fonction des points acquis tout au long de celle-ci. Avec donc à la clé, des effets encore plus néfastes sur la pension des femmes.

LES ENFANTS

Avec le système actuel, les enseignantes des écoles bénéficient d'une bonification de quatre trimestres cotisés par enfant né avant 2004 et d'une réduction de la décote pour ceux nés depuis. Les deux parents bénéficient par ailleurs d'une majoration de 10% sur leur pension quand ils ont élevé trois enfants, quelle que soit leur date de naissance, plus 5% par enfant supplémentaire. Avec la réforme, ce serait 5% de majoration de la pension par enfant pour un seul des deux parents ou 2,5% pour chacun d'entre eux. Et à partir de trois enfants, un supplément bloqué à 1% par parent. Le calcul est vite fait, la plupart des mères ont beaucoup à y perdre.

UN POINT À VALEUR CONSTANTE ?

Dans un système par points, il y a deux valeurs du point. Celle d'achat, fixée à 10€ et celle de service, ce que rapporte un point pour la pension. Celle-ci est fixée à 0,55€ de pension annuelle. Le gouvernement a promis que la valeur de service ne baissera pas. Fort bien ! Mais ce n'est pas suffisant pour garantir que la pension ne baissera pas. En effet, si la valeur d'achat augmente et que la valeur de service reste la même, le cumul de points sera moins important, tout comme la pension. Il faudrait donc que cette valeur de service augmente au moins au même rythme que celle d'achat.

Revalorisation : le chantage

Les profs seront les grands perdants de la réforme des retraites. Afin de calmer leur colère, Jean-Michel Blanquer avait annoncé une revalorisation « historique » pour compenser les pertes mensuelles des pensions. Le ministre a confirmé le 16 janvier que 500 millions d'euros seront bien débloqués en 2021 pour assurer les premières augmentations

qui concerneraient principalement les débuts de carrière. Il a également réaffirmé qu'une loi de programmation sécuriserait le budget des revalorisations sur plusieurs années et que, au terme du processus en 2037, ces augmentations représenteraient « dix milliards d'euros de budget supplémentaire » par an. Salaire ou primes ? Pour qui et sous

quelles conditions ? Le flou persiste. Car derrière les revalorisations se cache en réalité l'opportunité pour le ministre d'aller plus loin dans les attaques contre le métier d'enseignant en revoyant les missions et le temps de travail. La FSU a redit sa volonté de déconnecter réforme des retraites et revalorisation. Celle-ci doit concerner tous les personnels, sans contrepartie.

en chiffre

28 ANS

C'est, selon le ministère de l'Éducation nationale, l'âge moyen des lauréates et des lauréats du concours de recrutement des PE en 2018. Un chiffre à mettre en rapport avec les 172 trimestres (43 annuités) aujourd'hui requis pour effectuer une carrière complète.

1/3

C'est la proportion de PE qui partent aujourd'hui en retraite avec une décote.

2,8 MILLIARDS

C'est en euros, le manque à gagner pour la caisse du nouveau système de retraite du fait de la réduction à 2,8% de la cotisation versée par les cadres supérieurs au-delà de 120 000 euros de salaire annuel. Une somme qu'il faudra bien aller chercher ailleurs pour remplir l'objectif d'équilibre financier du système.

2003 et 2010 sont déjà passées par là

En matière de retraite, les fonctionnaires ont déjà beaucoup donné. En 2003, la réforme Fillon a conduit à l'alignement de la durée de cotisations entre les fonctionnaires et les salariés du privé, les faisant passer de 37,5 à 40 années de cotisation dans un premier temps pour atteindre 42 annuités en 2012, 43 années aujourd'hui et a introduit un système de décote pour les salariés n'ayant pas validé le nombre de trimestres nécessaires. En 2010, l'âge légal de départ à la retraite est relevé de 60 à 62 ans et l'âge d'une retraite à taux plein sans décote de 65 à 67 ans. Le taux de cotisation est depuis augmenté chaque année au 1^{er} janvier. À chaque réforme, l'argument de l'équilibre du système est avancé et il s'avère donc bien que les mesures prises n'ont pas été les bonnes puisque le même argument est encore resservi aujourd'hui.

Focus

EUROPE, ON FAIT LE POINT

En Suède et en Allemagne qui appliquent des retraites par points depuis la fin des années 1990 pour l'une et depuis une quinzaine d'années pour l'autre, le taux de remplacement, c'est à dire le montant de la pension par rapport au dernier salaire, atteint environ 50%. La moitié des retraités allemands survit avec moins de 800 euros par mois quand 17% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. En Suède, le nombre de « retraités pauvres » a doublé dans les quinze dernières années. Les Suédoises, dont les carrières sont en général moins linéaires et les salaires plus faibles que les hommes, reçoivent en moyenne seulement 68 % du montant des retraites des hommes. Corollaire de la baisse programmée des pensions : la capitalisation au travers de fonds de pensions.

Aménager la fin de carrière

Imaginer continuer à exercer le métier dans de bonnes conditions au-delà de 60, 61, 62 ans, est-ce bien raisonnable ? Or, l'âge auquel les PE peuvent partir en retraite avec une pension décente ne cesse d'être repoussé. Il y a donc urgence à concevoir des mesures d'aménagement des fins de carrière. Des pistes sont à explorer : libérer du temps de service pour de la transmission d'expérience entre pairs,

par exemple. Ou, pourquoi pas, apporter un appui au conseil des maîtres pour la conception et à la coordination de projets. On pourrait aussi réfléchir à un dispositif de cessation progressive d'activité, comme il a pu exister à une époque dans le 2nd degré. Quelle que soit l'issue du conflit sur la réforme, Le SNUipp-FSU y travaille et les mettra sur la table dans les discussions à venir.

“Un nivellement par le bas”

Sous couvert d'universalité, le gouvernement s'apprête à faire baisser les pensions.

POURQUOI CE SYSTÈME SI “SPÉCIAL” EN FRANCE ?

ANNE EYDOUX : C'est un système complexe, hérité de l'histoire : avant 1945 il existait déjà des caisses de retraite, comme celle des marins, qui ont perduré. Le système reste aujourd'hui segmenté, mais environ 80 % des travailleurs dépendent du régime général. Les autres relèvent de régimes dits assimilés, du régime de la Fonction publique, ou encore de régimes autonomes ou de régimes spéciaux ayant leurs propres règles de cotisation et de calcul des pensions. De nombreux régimes spéciaux ont disparu, si bien qu'on assiste à une tendance longue au décloisonnement du système. Notre système est surtout performant, assurant au plus grand nombre le maintien d'un niveau de vie correct. Malgré les réformes passées, qui ont déjà réduit les droits des retraités, leur taux de pauvreté est moindre en France qu'en Suède, pays ayant adopté la retraite par points.

EST-ON DANS DES CONDITIONS DE FINANCEMENT ALARMANTES ?

A.E. : Le rapport du COR de novembre 2019 annonçait de modestes besoins de financement à l'horizon 2025, sans affirmer la nécessité de mesures d'économie. Surtout, ses prévisions de déficit ne sont pas liées à une anticipation de croissance des dépenses mais de baisse des ressources. La cause n'est pas le vieillissement de la population mais les politiques publiques. On peut penser que l'État mène une politique des caisses vides pour justifier ses réformes. Non seulement il ne compense plus toutes les baisses de cotisations qu'il accorde aux entreprises, mais l'austérité dans la Fonction publique réduit encore les cotisations.

CETTE RÉFORME SE JUSTIFIE-T-ELLE PAR L'AUGMENTATION DE L'ESPÉRANCE DE VIE ?

A.E. : Si l'espérance de vie a progressé c'est qu'on peut partir à la retraite avant d'être en mauvaise santé ! Or on constate qu'elle progresse moins et que l'espérance de vie en bonne santé stagne à 63 ans... en dessous de l'âge pivot ! Reculer l'âge de la retraite, c'est imposer une norme d'activité à des travailleurs en mauvaise santé, ou exposés au chômage et à la précarité, souvent parmi les moins qualifiés. Encore une fois, la retraite est une question plus politique que démographique. Le gouvernement voudrait plafonner les dépenses de retraites à 14 % du PIB. Mais si les retraités représentent une part croissante de la population, pourquoi ne bénéficieraient-ils pas d'une hausse proportionnée des pensions ? L'austérité est sélective, puisque l'État continue de dépenser en faveur des plus riches et des entreprises.



© Dircom Cnam c Sandrine Villain

“Une logique d'uniformisation plutôt que d'universalité.”

LES FONCTIONNAIRES SONT-ILS DES RETRAITÉS COMME LES AUTRES ?

A.E. : Bien sûr ! Le taux de remplacement de leur salaire par la retraite est comparable à celui des retraités du privé – il est même un peu inférieur. Les règles tiennent compte des conditions de travail et d'emploi. Les fonctionnaires sont soumis à une logique de service public, avec des contraintes (concours, affectation, mutation, horaires décalés...). Ils sont en outre aux avant-postes des politiques d'austérité. Aujourd'hui, le gouvernement semble découvrir que les enseignants seront pénalisés et promet des hausses de salaires. Mais on ne peut croire qu'elles suffiront à compenser les effets négatifs de la réforme.

UNE RETRAITE UNIVERSELLE, RÉFORME D'INSPIRATION LIBÉRALE ?

A.E. : La retraite est déjà universelle, elle est obligatoire : tous les actifs cotisent et ceux qui n'ont pas un niveau de pension suffisant bénéficient du minimum vieillesse. La retraite par points n'est pas plus universelle que la retraite par annuités. Elle répond à une logique d'uniformisation selon un fantasme du « *one fits all* ». Or vouloir appliquer les mêmes règles à tous, c'est nier les spécificités des métiers et des carrières. C'est aussi nier le rôle des partenaires sociaux. Le passage à une retraite par points va amplifier les inégalités et conduire à un nivellement par le bas. Cela poussera à la capitalisation et au développement des fonds de pension. Il s'agit de mettre le système des retraites sur pilote automatique pour pouvoir ajuster les paramètres sans les partenaires sociaux. Avec ce projet, la technocratie néo-libérale tend à balayer le paritarisme et ce qu'il est convenu d'appeler la démocratie sociale.

BIO

Anne Eydoux est maîtresse de conférences au Cnam, membre des Économistes atterrés, chercheuse au Lise-CNRS et au Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET).

Evats CP : à quoi ça sert ?

Les évaluations mi-CP sont à nouveau au programme des classes du 20 au 31 janvier. Peu de changement si ce n'est du côté de la communication ministérielle qui a fait appel à un rapport de l'inspection générale pour tenter de valider son dispositif. Avec une visite

dans 43 écoles choisies par les DASEN, les rapporteurs affirment que « *2/3 des enseignants disent adhérer aux évaluations* ». Par contre ils sont tout autant à ne pas savoir qu'en faire. Autant dire que la démonstration de l'adhésion est loin d'être faite. Aussi le

SNUipp-FSU continue de demander de mettre un terme à un dispositif qui ne fait pas sens pour le quotidien de la classe. Dans le même temps, « *l'observatoire du métier* » du syndicat permet à la profession de s'exprimer sur le sujet. Sur **OBSERVATOIRE.SNUIPP.FR**

Instruction obligatoire à 3 ans : une manne pour le privé



Après avoir affirmé que seules les communes n'ayant pas déjà financé les écoles maternelles privées bénéficieraient d'une compensation de l'État, le ministère fait machine arrière. Le décret et l'arrêté le 31 décembre dernier confirment que toutes les communes pourront en faire la demande. Un cadeau à l'école privée qui ne fait progresser ni le taux de scolarisation des 3 ans notamment à Mayotte et en Guyane, ni les conditions de scolarisation sur tout le territoire.

VICTOIRE CONTRE LES PPP DE MARSEILLE

Nouvelle et ultime victoire pour les opposants au partenariat associant le privé à la construction des écoles de Marseille dont fait partie le SNUipp-FSU. La cour administrative d'appel a rejeté la requête de la Ville qui contestait l'annulation du plan de reconstruction en partenariat public-privé de trente-quatre écoles (moins de 8% des écoles marseillaises) pour un coût dépassant le milliard et payable sur vingt-cinq ans. Le projet « *Plan école d'avenir* », voté par la majorité municipale menée par Jean-Claude Gaudin en 2018, n'a eu de cesse d'être contesté par le large collectif *Marseille contre les PPP* réunissant enseignants, syndicats, parents d'élèves, professionnels du bâtiment ou encore personnels de la Fonction publique territoriale. Le collectif a réussi à convaincre les différents tribunaux que le PPP était loin d'être justifié et que la classique Maîtrise d'œuvre publique (MOP) ferait économiser 314 millions d'euros aux contribuables marseillais. Reste pour la ville un recours en cassation pour vices juridiques.

Suicide : le lien avec le travail reconnu

Le 11 décembre dernier, l'Éducation Nationale reconnaissait « *l'imputabilité au service* » du suicide de Christine Renon, directrice d'école maternelle à Pantin, confirmant ainsi le lien avec l'organisation institutionnelle du travail. Il faut dire que l'administration n'avait pas trop le choix, Christine Renon laissant

derrière elle un courrier bouleversant et sans ambiguïté pour expliquer les motifs de son geste. Un courrier qui faisait état de la difficulté d'une directrice d'école à faire face aux multiples tâches du quotidien, dont certaines bien éloignées des missions qui lui avaient été confiées et du sens de son métier d'enseignante.

Une pétition pour sauver Canopé

En décembre dernier, le ministère annonçait une baisse drastique du budget alloué à Canopé. Une baisse qui se traduit par une réorganisation des missions du réseau avec la fin de l'édition papier et la suppression de nombreux postes dès janvier 2021. Un changement qui est dans la continuité du

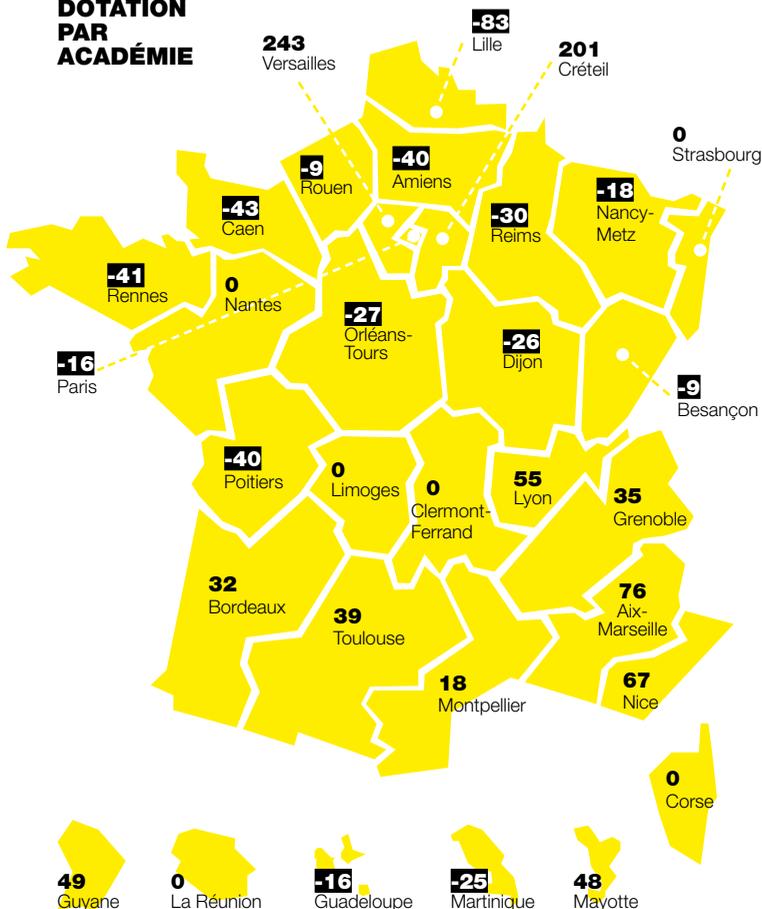
démantèlement dont le réseau est victime depuis de nombreux mois, seules les ressources numériques subsisteront. Le SNUipp-FSU est au côté des personnels dans leur lutte pour le maintien de Canopé et appelle à signer la pétition de soutien. Sur **WWW.UNEPETITION.FR / RCENDANGER**

3 questions

Rentrée 2020 : trop peu de postes

La répartition académie par académie des 440 postes créés pour la rentrée 2020 a été arrêtée. Loin d'être satisfaisante, c'est la douche froide pour treize d'entre elles qui perdent des moyens d'enseignement, tandis que six autres ne compteront aucun poste supplémentaire. Pour les quelques autres qui bénéficient de créations, le compte est loin d'y être. La dotation ne permettra pas de limiter les effectifs des classes de grande section à 24 élèves, une mesure qui à elle seule « coûterait » 1187 postes. Quid des limitations d'effectifs à 24 des CP et CE1 et grande section, des indispensables mesures d'amélioration des décharges pour la direction d'école, des réseaux d'aide, des remplacements ? La baisse démographique n'y suffira pas, de nombreuses fermetures en rural et en maternelle s'annoncent.

LA DOTATION PAR ACADÉMIE



« LA CAPACITÉ DES GRÉVISTES À TENIR »

 Stéphane Sirot, historien, spécialiste du syndicalisme

dernières années, comme la grève reconductible ou encore les assemblées générales. La nouveauté, mais qui ne date pas de ce mouvement, c'est la capacité de mobiliser grâce aux réseaux sociaux. C'est devenu une variable inscrite dans les pratiques de ces mouvements depuis les gilets jaunes.

1. COMMENT EXPLIQUER UN MOUVEMENT AUSSI LONG ?

Trois éléments l'expliquent. Premièrement, la grève reconductible est réapparue. Depuis 1995, on assistait plutôt à une alternance des mobilisations : journée d'actions en appui des manifestations. Deuxièmement, la gestion politique de ce conflit avec un Président qui laisse son Premier ministre gérer la situation et la stratégie du pourrissement qui permet au gouvernement d'attendre que le conflit passe. Une stratégie qui a fait ses preuves depuis 2003.

Et pour finir, la capacité des grévistes à tenir. Des grévistes soutenus par des caisses de grèves et qui s'étaient préparés à ce mouvement annoncé depuis septembre.

2. DE NOUVELLES FORMES D'ACTIONS ONT-ELLES ÉMÉRÉ ?

Fondamentalement, on voit plutôt réinvestir des pratiques classiques qui avaient été délaissées ces

3. EST-CE QUE CELA RELANCE LE SYNDICALISME ?

Il y a plusieurs éléments à prendre en compte pour répondre. D'abord la capacité à mobiliser. La démonstration est globalement réussie, même s'il semble que les syndicats aient du mal à sortir de leur périmètre d'influence traditionnel, leur base sociologique, leur fonctionnaires. Deuxième élément : qu'est-ce qui a été obtenu ? Selon toute vraisemblance, le gouvernement n'abandonnera pas sa réforme. Comment faire valoir les résultats du conflit, les concessions obtenues seront-elles vues comme significatives ? Est-ce que les Français qui ont soutenu le mouvement estimeront que c'est suffisant ? L'après conflit sera délicat à gérer. Il n'est pas certain que les syndicats apparaissent au plus grand nombre comme victorieux. Les syndicats ont donc prouvé leur capacité à mobiliser mais n'ont plus le monopole de la contestation sociale. PROPOS RECUEILLIS PAR LILIA BEN HAMOUDA



Dossier réalisé
par Lilia Ben Hamouda,
Laurent Bernardi,
Pierre Magnetto et
Virginie Solunto

La fin tragique de Christine Renon a mis en lumière les difficultés liées à la direction d'école. Il est primordial que les discussions engagées avec le ministère aboutissent à des mesures permettant de retrouver le sens de cette mission indispensable au fonctionnement de l'école.

Direction / un job d'école / à part

Direction d'école : un job à part

La fin tragique de Christine Renon aura mis en lumière une situation difficile que dénonce le SNUipp-FSU depuis des années, les mauvaises conditions de travail, la surcharge et le peu de sens des tâches à accomplir dont souffrent les directrices et directeurs d'école. Il aura fallu ce drame pour que le ministre accélère ce dossier en annonçant des premières mesures transitoires bien timorées le 13 novembre : un moratoire sur toutes les enquêtes jusqu'à la fin décembre, une journée de décharge supplémentaire sur l'année, un comité de suivi prévoyant une rencontre avec l'IEN et surtout, le lancement d'une enquête dont les résultats ont été publiés en janvier. Près des deux tiers des personnels concernés ont répondu au questionnaire. Une forte participation qui montre à quel point le dossier est loin d'être anodin et qui conforte l'analyse portée depuis plusieurs années par le SNUipp-FSU. Deux idées fortes transparaissent parmi le grand nombre d'informations mises en évidence : le poids de tâches administratives particulièrement chronophages et un fort attachement à ce qui constitue selon eux le cœur de leur métier, le « *suivi collectif des élèves, le travail en équipe...* » (lire p17).

Comme le montre la journée d'une directrice ou d'un directeur d'école ordinaire, bien souvent les tâches empiètent les unes sur les autres. À l'école primaire François Guibault de Brissac Loire Aubance (49), Frédéric Maillard jongle chaque jour avec tout ce qu'il lui faut accomplir : discuter avec les parents et ses collègues, animer l'équipe, répondre au téléphone et préparer le conseil des maîtres... avec des horaires de travail moyens s'étalant de 8h à 18h (lire p18). Ce témoignage corrobore les résultats de l'enquête diligente par le ministère et désormais une chose est sûre, la rue de Grenelle ne pourra plus dire qu'elle ne savait pas.

ET MAINTENANT ?

Le chercheur en sciences de l'éducation Frédéric Grimaud mesure les conséquences de la situation actuelle sur les personnels. Il parle de « *l'écart qui existe entre ce que le travailleur pense qu'il devrait faire pour un travail de qualité et ce qui est attendu de lui. C'est ce travail* » contra-



rié », source de perte de sens pour le travailleur, qui le poursuit jusque dans sa vie privée, qui altère sa santé » (lire p18).

Que va-t-il se passer maintenant ? C'est la grande question. Le ministre a engagé un cycle de rencontres portant sur l'allègement des tâches administratives, sur le temps nécessaire à l'exercice de la mission et la revalorisation salariale. Ce dernier point n'a finalement été lié qu'aux discussions engagées sur les compensations financières dans le cadre de la réforme des retraites. Les consultations devraient être bouclées en mars. Seront-elles suivies d'effets significatifs ? Aucun engagement n'a été pris quant aux suites qui y seront données.

FAUSSE PISTE

Alors que s'esquissent des pistes de réflexion, une idée fait son chemin au ministère et parmi certains parlementaires, celle de la création d'un statut spécifique, alors même que seulement 11% des répondants l'ont souhaité dans le questionnaire ministériel. En vérité, cette idée pose plus de questions qu'elle n'en résoudrait. Qu'il soit hiérarchique ou fonctionnel, ce statut aurait des conséquences sur les relations au sein de l'équipe et sur l'organisation du travail.

Bien loin de la tradition française et dans un système scolaire très différent, c'est avec un statut de direction que

“Le directeur peut être un pair parmi les pairs, certes, mais avec un métier différent qui nécessite une autre définition quant à ses compétences et donc sa formation”



fonctionnent les directions d'écoles en Belgique (lire p20). Le directeur ou la directrice y recrute son équipe, exerce des missions d'évaluation et même de validation des nouveaux enseignants qu'il peut révoquer à la fin de la première année.

L'école française s'accommoderait très mal d'un tel système. Comme le rappelle le SNUipp-FSU, en France, les directeurs et directrices d'école sont aussi des enseignantes et des enseignants, inscrits dans une histoire spécifique (lire ci-contre). Mais il faut bien évaluer la situation : « *Le directeur peut être un pair parmi les pairs, certes, mais avec un métier différent qui nécessite une*

autre définition quant à ses compétences et donc sa formation », nuance la formatrice Cécile Roaux (lire p21). Ce dont ont besoin les directions ce n'est pas d'un statut. Ce qu'ils et elles demandent c'est du temps de décharge d'enseignement en plus, des personnels d'aide à la direction formés et pérennes et de la formation spécifique. C'est à ces conditions que les directrices et directeurs, dont le temps effectif de travail hebdomadaire dépasse bien souvent l'entendement, pourront revenir à des horaires raisonnables, mais surtout retrouver le sens de leur mission, l'animation et la coordination pédagogique des équipes et des projets.



UN CONSEIL POUR L'ÉCOLE

Sous la troisième République, il y avait un directeur et des adjoints et cela dans une forme très hiérarchisée. Le premier devait être titulaire d'un brevet supérieur, les seconds d'un brevet simple, soit deux à trois années d'études de différence. En 1908 est créé officiellement le conseil des maîtres qui tout en continuant à accorder au directeur un pouvoir particulier insiste sur l'idée que le métier d'enseignant doit se pratiquer dans un collectif. Depuis, c'est lors de ces conseils que sont discutées les questions pédagogiques, « *emploi du temps, application et adaptation des programmes, choix des livres d'après la liste départementale, étude des méthodes et des procédés d'enseignement... Ces discussions fourniront à nos maîtres l'occasion de faire preuve de recherches et d'initiatives personnelles, de produire des idées nouvelles, de tenter, s'il y a lieu, des expériences fructueuses* »*. Il y a eu plusieurs tentatives, en 1977 ou encore en 1987, d'imposer un grade de directeur d'école. Chacune d'entre elles s'est soldée par un échec, les personnels enseignants y étant fortement opposés.

*Circulaire du 15 janvier 1908

Une feuille de route

Le ministère vient de dévoiler les résultats de son enquête. C'est de temps, d'aide et de formation dont il est question. Des attentes depuis longtemps portées par le SNUipp-FSU.

L'enquête lancée par le ministère après le suicide de Christine Renon confirme une situation bien connue. Les résultats constituent une feuille de route sur laquelle le ministère devra s'engager dans les consultations à venir. Sur un effectif de 45 000 directeurs et directrices, environ 29 000 personnes ont répondu. Des personnels plutôt aguerris et majoritairement dans des écoles de 2 à 7 classes, donc sans décharge totale. C'est sans conteste le « *fonctionnement administratif* » (62%) et « *la sécurité* » (66%) qui leur pèsent le plus et pour lequel ils réclament des moyens humains. Si le « *fonctionnement administratif* » et le « *suivi collectif des élèves, le travail en équipe...* » sont les tâches auxquelles ils consacrent le plus de temps (pour 75% et 67%), c'est

bien cette dernière qui constitue selon eux le cœur du métier (83%) et la plus satisfaisante. Ce cœur du métier dont fait partie aussi « *l'animation de l'équipe pédagogique* » (74%) également source de satisfaction. Et le tout sans formation puisque 54% n'en ont eu aucune depuis leur prise de fonction. 87% se plaignent d'interruptions en classe pour répondre à des sollicitations liées à la fonction de direction. Ce n'est pas vraiment un statut qui est réclamé (11%). En lien avec le cœur du métier, 87% voudraient « *être décisionnaire sur l'utilisation des 108h au sein de l'école* ». Surcharge de travail, stress, fatigue, manque de temps, de reconnaissance... le nuage de mots qui passe au-dessus des écoles est bien lourd.

Une journée ordinaire

Frédéric Maillard est directeur et, comme pour bon nombre de ses collègues, ses journées n'en finissent pas.

8 heures, Frédéric Maillard arrive à l'école primaire François Guibault de Brissac Loire Aubance (49). L'école ouvrira ses portes à 8h50, mais ce jeune directeur arrive tôt tous les matins de la semaine pour préparer sa journée. Pourtant aujourd'hui, mardi, c'est journée faste, c'est sa journée de décharge. C'est la seule journée sur les cinq de la semaine où il est officiellement directeur et rien que cela. Avec cinq classes, il est comme un quart des directeurs de France, déchargé une journée par semaine. C'est rarement suffisant pour accomplir toutes les tâches qui lui incombent, malgré les journées à rallonge, les mercredis et dimanches après-midi compris. « *L'équilibre entre ma sphère familiale et professionnelle est souvent bousculé* » explique-t-il.

À la grille de l'école tous les matins, il accueille parents et élèves. C'est souvent l'occasion pour les familles de discuter rapidement de petits problèmes rencontrés par leur enfant la veille, « *cela permet d'éviter que certaines situations s'enveniment* ». Ce matin, c'est la maman de Louise qui lui fait part de son inquiétude, Jean s'en est encore pris à sa fille. Et puis arrive Théo accompagné par sa maman, qui souffre de phobie scolaire, « *On a adapté son emploi du temps, tous les matins elle l'amène à 9h, si c'est trop difficile pour lui, elle réessaie un peu plus tard* ». 9h, les grilles sont refermées, Frédé-



L'ADMINISTRATIF qui dévore le temps.





3 QUESTIONS À...

« TRAVAIL CONTRARIÉ »



Frédéric Grimaud est professeur des écoles et chercheur en sciences de l'éducation. Il vient de publier *Le travail contrarié de la direction d'école*, aux éditions Syllapse.

1. DIRECTEUR OU DIRECTRICE, EST-CE UN « MÉTIER » ?

Tout d'abord dans nos travaux de recherches, nous partons du principe que la direction d'école est un travail. C'est cette activité de travail que nous observons, discutons, analysons pour comprendre les arbitrages que font les directrices et directeurs pour réaliser leur tâche. L'ouvrage que nous avons réalisé objective et met en lumière cette activité de travail faite de micro-décisions, de dilemmes, de doutes... Mais pour faire leurs choix, elles et ils peuvent compter sur un genre professionnel, sur une mémoire collective, qui non seulement réorganise leur tâche mais aussi facilite son exécution. L'analyse du genre professionnel qui s'intercale entre l'individu et le collectif nous permet de dire qu'être directrice ou directeur d'école c'est bien un métier, dans ce sens où l'activité s'inscrit dans une histoire et une culture partagée.

2.

VOUS PARLEZ DE TRAVAIL « CONTRARIÉ », POUVEZ-VOUS EXPLIQUER CE TERME ?

Les champs théoriques auxquels nous nous référons ont depuis longtemps révélé l'écart qui existe entre « ce que le travailleur pense qu'il devrait faire pour un travail de qualité » et « ce qui est attendu de

lui ». C'est ce travail, à la qualité empêchée, qui est source de perte de sens pour le travailleur, qui le poursuit jusque dans sa vie privée, qui altère sa santé. À ce terme consacré de « travail empêché », les directrices et directeurs avec lesquels nous avons travaillé ont préféré le terme de « travail contrarié », en voulant signifier par là au chercheur que, quoi qu'il en coûte, la tâche qui leur est prescrite est effectuée. Le travail « contrarié » de la direction est cette somme d'activités « en souffrance » qui amène que les personnels ne se reconnaissent plus dans ce qu'ils et elles font, dans la qualité de leur travail... alors même que la tâche est effectuée. Effectuée « malgré tout », pourrait-on dire.

3.

QUELS EXEMPLES DE « CONTRARIÉTÉS » TRAVERSENT CETTE FONCTION ?

À chaque rencontre nous découvrons une ou plusieurs nouvelles « contrariétés » qui ont alors été mises en discussion. Par exemple, lorsqu'une directrice doit réaliser une tâche propre à la direction : répondre au téléphone, accueillir un visiteur, gérer un conflit... alors qu'elle est en classe, c'est la qualité de son travail de direction et d'enseignante qui souffre. Autre exemple que nous avons abondamment commenté et détaillé dans notre ouvrage : la gestion de l'école lorsqu'un PE est absent. La qualité du travail de direction : « assurer le bon fonctionnement de l'école » est fortement impactée par l'incapacité de l'administration non pas tant à remplacer le personnel absent, mais surtout de fournir une réponse claire sur le sujet. On mesure alors le poids d'une organisation défaillante du travail dans la qualité « contrariée » du travail des directrices et des directeurs d'école.

ric passe faire un tour dans toutes les classes, saluer élèves et enseignants. Il en profite pour gérer les différentes demandes administratives des parents : certificats de scolarité, mots à son attention, demandes de rendez-vous... Un tour d'horizon qui ne lui prend pas moins de 45 minutes. Ensuite vient la tâche fastidieuse d'ouverture des courriers électroniques, pas loin d'une centaine par jour. « J'ai fait installer un ordinateur avec une connexion internet dans ma classe, afin de pouvoir les ouvrir au fur et à mesure, sinon c'est l'angoisse en fin de journée devant la quantité de choses à faire ».

TRAVAIL MORCELÉ

Frédéric sera interrompu quatre fois en une demi-heure : ouvrir la porte de l'école, appels téléphoniques... Vient ensuite l'heure de la récréation. Il en profite pour discuter dans la cour avec l'équipe. Il lui reste encore beaucoup de choses à accomplir avant la fin de la journée : préparer le conseil des maîtres avec l'IEN prévu le soir, transférer les mails aux collègues, faire des demandes de devis de location de car pour une sortie, téléphoner aux parents de plusieurs élèves, faire le point sur les visites médicales obligatoires, alimenter l'espace numérique de travail (ENT) qu'ils ont décidé de mettre en place... Frédéric sait qu'il ne pourra pas tout accomplir, alors il priorise et tout cela avec le sourire. Car sa fonction, il l'aime. « Ce n'est pas tous les jours évident, parfois j'ai l'impression de n'avoir rien fait de ma journée, pourtant j'aime ce que je fais ». Pilote pédagogique, interlocuteur privilégié des parents et des partenaires territoriaux, le directeur est « démineur et chercheur permanent de solutions pour les collègues, les élèves, les Atsem, les parents... Et cela tout le temps, quel que soit l'heure ou le jour » comme se plait à le dire Frédéric.

BELGIQUE

Un statut, clairement

En Belgique, le directeur ou la directrice occupe une place de « chef d'école » qui implique une tout autre relation à l'équipe et d'autres responsabilités.

Valérie Pasteyns est directrice de l'école *Clair vive* de la ville de Bruxelles. Les 900 élèves répartis sur deux sites nécessitent deux directrices pour se partager la responsabilité pédagogique et administrative de ce gros groupe scolaire. Valérie est en charge des élèves d'âge maternel et des deux premières années de primaire.

Pour devenir directrice, elle s'est inscrite à des cours universitaires afin de passer un diplôme qui nécessite la réussite de cinq modules de formation administrative, relationnelle et pédagogique. 200 heures de formation qu'elle a dû réaliser sur son temps personnel et qu'elle a réparties sur trois années afin de conserver du temps de vacances. Elle a pu postuler sur un poste de directrice auprès de la commune de Bruxelles avant d'avoir complètement fini son diplôme mais en s'engageant à le terminer. Elle est garante du projet d'école et rend régulièrement des comptes à l'échevin de la commune. Elle participe au recrutement des enseignants et des enseignantes et elle va également les accompagner dans leur prise de fonction. Un rôle de conseillère pédagogique qui fait entièrement partie de sa mission, mais aussi d'inspection puisqu'elle doit également porter une appréciation. Ainsi, elle peut décider, lors de sa première année d'exercice, de ne pas garder un enseignant sans même avoir besoin de le justifier auprès d'une quelconque instance. Un rôle clairement hiérarchique et pour le moins solitaire et qui ne facilite pas, loin s'en faut, une relation de confiance au sein de l'école.



DÉCHARGE DE CLASSE

Dans le « plat pays », rares sont les écoles de petite taille qui obligeraient la directrice ou le directeur à être en responsabilité de classe. Tout au plus, quand le nombre d'élèves n'est pas suffisant, il ou elle peut alors être chargée d'enseignement. C'est le cas de Laurence Dufrane, directrice de la petite école maternelle des Bruyères à Louvain-La-Neuve. « Deux après-midis par semaine, je gère des activités pour les non-dormeurs », explique-t-elle. « Cela correspond à un quart de ma quotité de travail ». Dans son école elle sait qu'elle n'aura jamais une décharge complète mais le « pouvoir organisateur* » fait tout pour qu'elle ne soit pas en charge de classe. Pour autant la fonction n'attire pas vraiment vu le poids des responsabilités et le temps de travail qui vient mordre officiellement sur une grande partie des vacances d'été, avec une reprise dès le 15 août, seulement pour les directions d'école. De son côté la fédération Wallonie-Bruxelles, qui correspond à la rue de Grenelle française, impulse depuis deux ans une réforme systémique baptisée « Pacte pour un enseignement d'excellence ». Une réforme qui consiste notamment à créer un corps de « délégués au contrat d'objectifs ». Une nouvelle fonction que les directions d'école ne voient pas d'un bon œil et qui correspond aux missions des IEN en France... Cherchez l'erreur.

*La plupart du temps communal il peut aussi être associatif. Il touche des subsides de l'État pour organiser la scolarité des enfants.

en bref

LA CHECK-LIST DE RENTRÉE

Du côté des partenaires institutionnels, des familles, de l'équipe pédagogique et du fonctionnement de l'école : le site internet du SNUipp-FSU propose à chaque pré- rentrée une revue de détail des multiples choses à faire pour préparer ce moment important. Une forme de « check-list » qui, si elle ne prétend pas à l'exhaustivité, peut être utile aux directrices et directeurs d'école dans l'organisation de leur travail. À retrouver sur SNUIPP.FR, RUBRIQUE ACTUALITÉS > ÉDUCATIVES > L'ÉCOLE ET LA CLASSE

ENTRAIDE SUR FACEBOOK

Organisation des 108h, demande de conseil pour des situations délicates ou encore gestion de l'emploi du temps des ATSEM, le groupe privé Facebook, « directeurs et directrices : entraide et partage d'informations » regroupe à ce jour près de 2 200 internautes. Une utilisation concrète de ce réseau social pour trouver des réponses à des questions qui font le quotidien des écoles.

IFE

Plusieurs dossiers de l'Institut français de l'éducation de Lyon (Ifé) ont abordé, sous des angles différents, la direction et le fonctionnement de l'école : *Le leadership des enseignants au cœur de l'établissement* (n° 104 oct 2015), *Autonomie des établissements* (n° 118 mai 2017) et *Pilotes et pilotage dans l'éducation* (n° 128 fév 2018).

[HTTP://VEILLE-ET-ANALYSES.ENS-LYON.FR/](http://VEILLE-ET-ANALYSES.ENS-LYON.FR/)

“Un métier différent”

QUELLE EST LA SPÉCIFICITÉ DE LA DIRECTION D'ÉCOLE EN FRANCE ?

CÉCILE ROAUX : La direction d'école primaire en France est une fonction inscrite dans une organisation fortement pyramidale et hiérarchisée, centralisée. Aussi, elle est à la fois perçue comme une émanation du pouvoir central et de la « bureaucratie » et en même temps, par son absence de statut hiérarchique, comme une sorte de rempart contre les « intrusions » de la hiérarchie ou de toute remise en cause extérieure du travail des enseignants. Le refus d'un statut hiérarchique par les enseignants reste très fort et il est historiquement construit, depuis le XIX^{ème} siècle. Il exprime une forte méfiance contre ce que pourraient être les excès autoritaristes de directeurs trop... directifs. Enfin il ne faut pas oublier que contrairement à bien des systèmes scolaires, il y a une forte distinction entre le directeur d'école et le personnel de direction du second degré, non pas tant dans les missions qui leur incombent respectivement que dans les moyens humains et matériels et à la reconnaissance qui leurs sont accordés.

POURQUOI PARLEZ-VOUS D'UN ENTRE-DEUX INCONFORTABLE ?

C.R. : On a d'un côté un directeur désigné par l'institution comme seul responsable du bon fonctionnement de l'école mais sans bénéficier de leviers organisationnels pour réaliser les missions qui lui sont demandées. Il leur faut fonctionner à la séduction et à l'évitement des problèmes ou à l'épuisement. D'un autre côté des collègues qui les cantonnent trop souvent à un « sale boulot » et à la part refusée du métier comme les tâches administratives, la gestion des élèves les plus difficiles ou encore des parents jugés trop intrusifs.

LA DIRECTION A-T-ELLE BESOIN D'UN STATUT SPÉCIFIQUE POUR DEVENIR UN MÉTIER À PART ENTIÈRE ?

C.R. : Un statut pourrait être une manière d'accéder à la demande de reconnaissance exprimée par les directeurs

Ils doivent pouvoir bénéficier d'une solide formation avec des apports sur les théories et les pratiques des modèles collaboratifs, coopératifs élaborés à partir de la réalité telle qu'elle est, et non telle qu'elle devrait être.

BIO
Cécile Roaux, formatrice, chargée de cours et chercheure associée au CERLIS à l'Université Paris-Descartes.



et directrices mais il ne permettrait pas pour autant de faire l'économie de moyens supplémentaires sérieux. Et en soi cela ne résoudrait pas le problème car c'est aussi un problème « idéologique ». Reconnaître le travail du directeur c'est ne pas considérer celui-là comme du « sale boulot » mais bien comme un métier à part entière, aussi noble que celui de faire classe. C'est une question de division sociale du travail en éducation. Les recherches sur le climat scolaire, mais aussi sur la prévention du harcèlement entre pairs et bien entendu sur la qualité des apprentissages montrent à l'envi l'importance de la cohésion des équipes éducatives, du travail en équipe et de l'animation de celui-ci. Articuler le souci de son travail en classe et l'importance tout aussi légitime du travail en équipe reste un défi majeur, une vraie redéfinition des tâches de chacun, non pas par une imposition hiérarchique mais bien par un débat dans chaque école, entre collègues qui se respectent. Le directeur peut-être un pair parmi les pairs, certes, mais avec un métier différent qui nécessite une autre définition quant à ses compétences et donc sa formation.

QUELLES ÉVOLUCTIONS POURRAIENT PERMETTRE D'AMÉLIORER L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE ?

C.R. : Des moyens, bien sûr, mais qui n'ajoutent pas à la difficulté. Par exemple des personnels de secrétariat formés, titulaires et non des précaires sans compétence réelle qui demandent un suivi au moins aussi chronophage que le travail qu'ils pourraient prendre. Enfin, coopérer n'a rien de naturel et cela induit de potentielles conflualités. Prendre conscience de cette réalité complexe pour les directeurs d'école est indispensable pour pouvoir la prendre en charge. Ils doivent pouvoir bénéficier d'une solide formation avec des apports sur les théories et les pratiques des modèles collaboratifs, coopératifs élaborés à partir de la réalité telle qu'elle est, et non telle qu'elle devrait être, en s'appuyant pour cela sur l'analyse stratégique des organisations, l'analyse du rapport au pouvoir.

L'Observatoire du métier enseignant du SNUipp-FSU

Empêchements de bien faire notre métier,
dans la classe et dans l'école, les doutes et
questionnements se multiplient.
Manuels, méthodes, guides...
Prescriptions, injonctions, pressions,
multiplication des tâches... **Témoignez !**

**PARTAGEZ VOS EXPÉRIENCES,
DÉSACCORDS, RÉFLEXIONS OU
ACTIONS DE RÉSISTANCE.
DÉFENDONS ENSEMBLE NOTRE
MÉTIER.**

<https://observatoire.snuipp.fr/>

Des ressources ainsi que deux onglets
« je témoigne » et « j'alerte » à disposition
de toute la profession.

**REPENSER
L'ÉCOLE AVEC
CELLES ET
CEUX QUI
LA FONT AU
QUOTIDIEN.**

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?

MÉTIER & PRATIQUES

PAGE
24

Un expert
extérieur

PAGE
28

Ça bulle
à l'école

PAGE
30

Un ZIL

UN EXPERT EXTÉRIEUR



DÉCRYPTAGE

Il n'est pas rare de croiser des intervenants extérieurs dans les classes en appui des enseignements dispensés par les PE. Quelle plus-value, quelles responsabilités et comment définir la place de chacun lors de ces interventions ?

Le mardi c'est tennis pour les élèves de grande section de la classe de Myriam à l'école maternelle Guy Môquet de Stains (93). Si elle a pu inscrire ce sport dans sa programmation c'est avant tout parce que la municipalité propose des cycles de co-intervention avec des éducateurs sportifs. C'est l'occasion pour l'enseignante d'initier ses élèves à une pratique sportive qu'elle ne maîtrise pas et qu'il est préférable de mener en ateliers. Non seulement appui humain, l'éducateur sportif, spécialiste de son domaine, lui permet de diversifier les activités proposées aux élèves mais aussi d'enrichir son geste professionnel. Adultes dans l'école mais ni enseignants ni auxiliaires de vie scolaire ni ATSEM, les intervenants extérieurs peuvent apporter leur expertise au sein de la classe de façon récurrente ou dans le cadre de projets spécifiques. Leurs statuts sont divers : fonctionnaires, artistes, employés et employés associatifs, leurs domaines d'intervention sont tout aussi variés : personnels en charge des interventions en EPS, en musique, en langues vivantes... et leur apport de l'ordre de l'expertise technique et de l'ouverture sur le monde.

UNE COMPÉTENCE TECHNIQUE

Au même titre que les sorties pédagogiques, l'intervention d'un personnel extérieur est le plus souvent préparée bien en amont de sa venue, dans le cadre d'une progression des apprentissages réfléchi et construite par l'enseignant ou l'enseignante. Ce type de partenariat, qui s'est accru lors des deux dernières décennies, est constructif, d'autant plus lorsque les missions et les responsabilités de chacun sont bien définies. Loin de laisser de côté la responsabilité de champs disciplinaires lors de ces interventions, les profs sont le plus souvent à l'initiative et restent de toutes les manières responsables de l'organisation pédagogique et garants de la continuité des apprentissages. Les intervenants, eux, apportent un éclairage technique, un savoir-faire particulier, un recul d'expert qui enrichit le contenu pédagogique de ces séances. Une expérience riche pour les élèves qui abordent les apprentissages

sous une nouvelle forme, permettant l'appropriation d'une culture nouvelle et commune pour une meilleure entrée dans les apprentissages. Mais les enseignants et enseignantes n'ont pas toujours un éducateur sous la main, comme dans le cas de Myriam. Dans certaines villes qui mettent à disposition du personnel municipal qualifié de façon généralisée, comme à Paris ou à Lyon, c'est simple, l'enseignant inclut les interventions dans sa programmation. Ailleurs, c'est dans le cadre de projets avec des demandes de financements (classe APAC par exemple), que les PE peuvent faire appel à un intervenant extérieur qui devra figurer sur la liste des personnels agréments par la DSDEN ou le ministère. C'est parfois fastidieux, mais le jeu en vaut bien souvent la chandelle. Monter un spectacle sur les arts du cirque avec des spécialistes dans le

domaine, c'est tout de suite plus agréable et intéressant. Loin de faire obstacle ou de nier la capacité de polyvalence des personnels enseignants, l'intervention d'une tierce personne leur permet de s'adjoindre des compétences qu'ils ne possèdent pas, d'ouvrir leur regard sur des pratiques autres que les leurs mais aussi de porter un regard nouveau sur leurs élèves qu'ils voient évoluer différemment. Malheureusement, la formation initiale n'aborde que trop rarement ces situations de travail en partenariat qui nécessitent pourtant la construction d'un véritable savoir-collaborer. Et puis il y a la question du temps que nécessite la préparation d'une telle collaboration, un argument de plus pour laisser aux PE et aux équipes la main pleine et entière sur les 108h.

LILIA BEN HAMOUDA



CHRISTINE AMANS PASSAGA

est maître de conférence en STAPS (Université de Toulouse)

QUEL EST LE PROFIL DES INTERVENANTS ?

Il existe plusieurs types d'intervenants avec des statuts différents et donc, in fine, pas la même démarche. En EPS par exemple, il existe les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) qui sont employés par les mairies. Quand ils interviennent en contexte scolaire, leur mission est claire : enseigner une discipline sportive en co-intervention. Il y a aussi des intervenants qui sont des entraîneurs et des éducateurs sportifs rattachés à une fédération ou à un club. Les enjeux sont différents, leurs compétences techniques

sont intéressantes mais parfois éloignées de la culture scolaire.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'UNE INTERVENTION RÉUSSIE ?

Une intervention réussie est une intervention qui bénéficie aux élèves. Pour que la co-intervention soit de qualité, il faut absolument qu'il y ait eu une co-préparation de la séquence en amont, une réflexion concertée entre l'intervenant et l'enseignant sur les enjeux didactiques des séances qu'ils vont mener ensemble. Les rôles doivent être clairement établis. J'ai pu constater lors de mes recherches des postures différentes, avec certains enseignants complètement en retrait ou d'autres qui ne géraient que le comportement des élèves. Mais j'ai aussi constaté que bien souvent leur posture évoluait au cours des séquences et qu'ils modifiaient progressi-

vement leur implication. Ces interventions peuvent être des moments riches de co-formation, où chacun acquiert des connaissances et des compétences qu'ils n'avaient pas au préalable.

CELA INTERROGE-T-IL LA POLYVALENCE ?

La polyvalence des enseignants du premier degré fonde leur métier mais elle est très difficile à mettre en œuvre. On leur demande d'intervenir sur des objectifs de connaissances et de compétences très précis, et ce dans un large panel de champs disciplinaires, avec une formation initiale insuffisante. Faire appel à un intervenant, c'est reconnaître les limites de ses compétences. Si les enjeux d'apprentissage sont clairs, les rôles de chacun bien établis et les démarches concertées, alors l'intervention bénéficiera aux élèves. PROPOS RECUEILLIS PAR L.B.H.

C'est la durée de vie de l'agrément. Ainsi le CNAECEP ou le CAAECEP étudient régulièrement la situation des associations agréées.



Dans le cadre d'une INTERVENTION OCCASIONNELLE BÉNÉVOLE ou rémunérée, nul besoin d'agrément, l'autorisation délivrée par le directeur suffit.

PLUS DE 100 ASSOCIATIONS agréées au niveau national, de SOS homophobie à Solidarité Laïque en passant par la fédération française de cardiologie ou encore SOS Méditerranée.



UN INTERVENANT, OUI MAIS COMMENT ?

Quel est le rôle de l'intervenant ? Quels sont les règles qui régissent son intervention ? Quel est le rôle de l'enseignant durant ces co-interventions ? Une fiche pratique qui reprend l'ensemble des textes de référence encadrant la place de ces personnels non enseignants qui interviennent dans la classe. Des réponses à trouver sur le site EDUSCOL.EDUCATION.FR



DES AGRÈMENTS POUR GARANTIR L'INTERVENTION

Afin de pouvoir intervenir dans les écoles, les associations doivent avoir reçu un agrément. Si les activités de ces dernières se déploient partout en France, c'est le Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (CNAECEP) qui doit délivrer le précieux sésame. Si l'intervention est plus locale, c'est l'instance académique, le conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (CAAECEP) qui le donnera. Des agréments qui garantissent aux enseignants et enseignantes la qualité des interventions ainsi que leur compatibilité avec les programmes de l'école. On trouve la liste des associations agréées [nationalement sur le site EDUCATION.GOUV](http://EDUCATION.GOUV)

COURTS

« L'INFORMATION SANS FRONTIÈRE ? »

C'est le thème choisi, pour la 2^e année consécutive, de la 31^e semaine de la presse et des médias à l'école. Il s'agit d'aborder avec les élèves les pratiques et les enjeux de l'information à l'ère du numérique. Des ressources des médias partenaires, un dossier pédagogique et une affiche sont disponibles en ligne. Inscriptions du 21 janvier au 7 février sur

[HTTP://WWW.PRESSE.EDUCATION.GOUV.FR/RESERVATION/](http://www.presse.education.gouv.fr/reservation/).

-5 À -15%

C'EST LA BAISSE DE SUBVENTION QUI A ÉTÉ ANNONCÉE PAR LA RUE DE GRENELLE AUX MOUVEMENTS COMPLÉMENTAIRES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE. Les Ceméa, les Francas, La Ligue, les Éclaireurs, la FGPEP ou encore la JPA sont concernés. Autant d'associations qui œuvrent pourtant au quotidien pour permettre des temps de loisirs et d'activités de qualité dans et autour de l'école.



SCOLARISER LES MIGRANTS

Le dernier numéro des cahiers pédagogiques aborde la question épineuse de la scolarisation des élèves allophones. Nouvellement arrivés ou de langue maternelle étrangère, ces élèves bouleversent la classe au quotidien. Mais comment en faire une richesse et non une difficulté ? C'est la question à laquelle tentent de répondre les différents articles présentés.

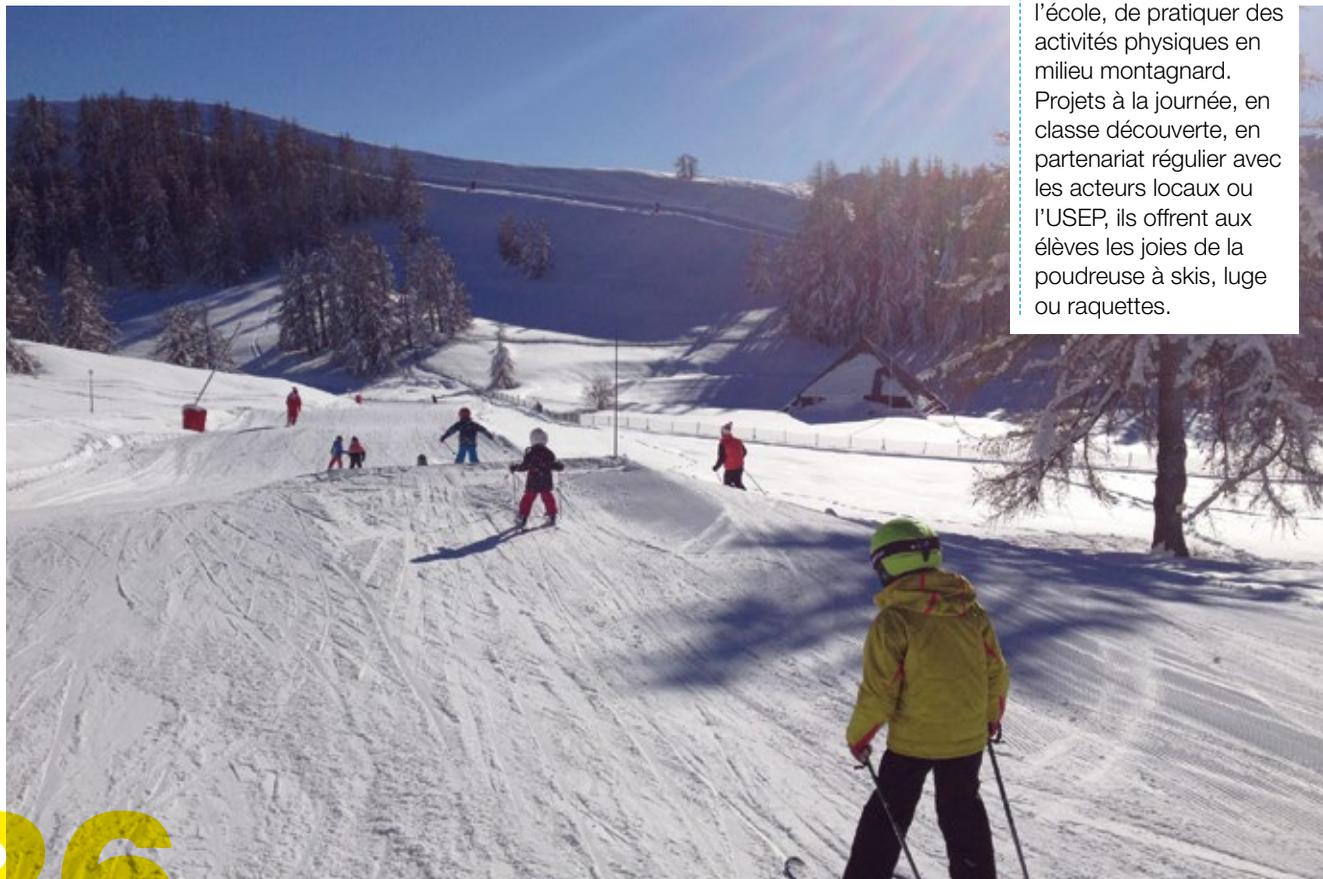
+EURÉKA, L'EMC A DES EFFETS+

« Dans l'ensemble, les élèves disent que l'éducation morale et civique leur apporte des connaissances » et a « des effets sur le climat de classe », constate l'étude Éducation à la citoyenneté et compétences citoyennes de l'Irédu* mais la confiance envers les institutions « diminue au fur et à mesure que les jeunes grandissent ». Menée auprès de 16 000 élèves du cycle 3 au lycée et publiée en septembre, la recherche note néanmoins que la majorité des jeunes prévoit de voter à ses 18 ans et les trois quarts sont prêts à s'engager, non dans un parti mais plutôt dans des actions bénévoles ou collectives, « type manifestation et pétition ».

* l'Institut de recherche en éducation (université de Bourgogne).

REINES ET ROIS DES NEIGES

La saison des neiges permet à nombre d'enfants, dont beaucoup n'en ont pas l'occasion ailleurs qu'à l'école, de pratiquer des activités physiques en milieu montagnard. Projets à la journée, en classe découverte, en partenariat régulier avec les acteurs locaux ou l'USEP, ils offrent aux élèves les joies de la poudreuse à skis, luge ou raquettes.



INFO OU INTOX

Désinformation, mensonge, canular, propagande, « fausse nouvelle », sont les thèmes de l'exposition pédagogique en affiches de la Bibliothèque nationale de France et du centre pour l'éducation aux médias et à l'information. Onze affiches sont en ligne pour sensibiliser et apprendre aux élèves à trier le vrai du faux. Retrouver des pistes de réflexion pour cultiver l'exercice citoyen d'un doute méthodique sur [HTTP://EXPOSITIONS.BNF.FR/PRESSE/PEDAGO/07.HTM](http://EXPOSITIONS.BNF.FR/PRESSE/PEDAGO/07.HTM)

((TA CLASSE EN COLO))

C'est le titre du concours organisé par la JPA qui permet aux élèves d'une classe de gagner un séjour en colonie de vacances d'une semaine au cours de l'été 2020. Concours ouvert jusqu'au 10 mars 2020. Toutes les infos sur SOLIDARITEVACANCES.JPA.ASSO.FR

>À LA MANIÈRE DE NARRAMUS<

La « méthode » *Narramus* semble avoir influencé les pratiques pédagogiques sur la compréhension. Une équipe étudiante en Master de l'éducation, sous la direction de Roland Goigoux, sollicite les PE ayant transposé tout ou partie des principes et techniques de *Narramus* sur d'autres albums à participer à une enquête. L'occasion de prendre part à une recherche sur le développement des compétences professionnelles. Le questionnaire est à remplir en ligne: [HTTPS://WWW.SONDAGEONLINE.FR/S/TRANSFERER_NARRAMUS](https://www.sondageonline.fr/s/TRANSFERER_NARRAMUS)

•BIG•BROTHER•

Le 18 décembre dernier la CNIL a épinglé plusieurs établissements scolaires pour leur rappeler qu'il n'était pas possible de placer des élèves sous une surveillance systématique tout au long de la journée. L'utilisation des caméras est autorisée pour assurer la sécurité des entrées et sorties des écoles mais ne peut permettre de « placer sous surveillance les élèves et le personnel dans leur lieu de vie et de travail », comme la cantine, la cour de récréation ou encore les salles de classe.

LES 100%

DES ÉLÈVES SORTIS LE PLUS TÔT DU SYSTÈME SCOLAIRE ONT AU MAXIMUM 17 ANS, contre près de 26 ans pour les 10 % sortis le plus tard, selon une étude de l'observatoire des inégalités. Les inégalités de durée de scolarité sont stables depuis 15 ans mais elles ont fortement augmenté entre le milieu des années 1980 et celui des années 1990.

//COURTS MÉTRAGES//

Le portail *Films pour enfants* propose plus de 150 courts-métrages d'animation choisis par des PE et des producteurs de films d'animation. L'objectif de cette sélection est d'augmenter la visibilité des films et de guider les adultes dans les choix qu'ils font pour les enfants entre 3 et 9 ans. [HTTPS://FILMS-POUR-ENFANTS.COM/](https://films-pour-enfants.com/)

PIERRE PERIER.



Sociologue, auteur de *Des parents invisibles, l'école face à la précarité familiale* aux PUF (2019).

1. DES PARENTS « INVISIBLES », C'EST-À-DIRE ?

Ce sont ces parents que l'on ne voit pas à l'école, ou bien à des occasions contraintes, souvent lors de difficultés de l'élève. Et pourtant ce sont des parents dont on parle beaucoup en salle des maîtres. Comme on ne les connaît pas, on prend le risque de jugements, de stéréotypes, et de traduire cette invisibilité par de la démission. On part du présupposé d'un facile soutien scolaire à l'enfant, mais les parents ne savent pas comment aider, accompagner. Il se crée une boucle de la difficulté qui circule de la classe à l'enfant et à la famille. Cela crée un sentiment d'injustice pour ces parents, dans le sens où on leur demande ce dont ils ne sont pas capables. L'institution s'interroge peu sur les raisons qui font que ces familles ne correspondent pas au parent d'élève attendu. Au travers de ses attentes inaccessibles, elle fabrique alors une figure de parents déviants, qui restent souvent inaudibles, sans relais, sans voix.

2. LES POLITIQUES DE COOPÉRATION N'ONT RIEN RÉSOLU ?

Les politiques engagées depuis les années 80 appellent à la participation des parents, or, seules les

classes moyennes et supérieures ont les codes scolaires. Cette connivence est asymétrique pour les familles les moins familières de l'école. L'institution a élaboré des modalités de relation avec les parents, de participation, sous conditions. Son fonctionnement ordinaire impose un cadre implicite et normatif, de type ethnocentrique. En attribuant une responsabilité aux parents, finalement on met certains à l'index, faute de s'interroger sur les normes attendues. La réunion pédagogique par exemple peut disqualifier ces familles car elle les renvoie à leur ignorance scolaire et les dépossède de leur rôle de parent. Nous sommes dans un paradoxe qui accentue, voire produit des inégalités.

3. COMMENT RÉDUIRE CES INÉGALITÉS ?

Il ne s'agit pas de renoncer à la coopération, au contraire. Il faut continuer à réfléchir à ses modalités pour qu'elle s'adresse à l'ensemble des parents, de ce que sont ces familles et pas seulement « faire avec ». Travailler en égale considération. Ces parents sont préoccupés de la scolarité de leurs enfants et de leur réussite, mais il s'agit de les comprendre, de les connaître. Les équipes pédagogiques ont besoin de temps pour élaborer des moyens d'actions concertés avec les familles, pour une prise en compte des familles selon une équité de traitement.

PROPOS RECUEILLIS PAR M.B.

ÇA BULLE À L'ÉCOLE



À l'école Alain Fournier d'Angoulême, la bande dessinée s'invite dans les apprentissages.

Des Schtroumpfs qui dégringolent les escaliers des quais, Spirou et Seccotine qui font l'accueil dans le hall, tandis que l'obélisque Goscinny est bien dressée sur le parvis... oui sans nul doute c'est bien la gare d'Angoulême, capitale française de la bande dessinée. Amélie Peytour, Angoumoisine de naissance, directrice de l'école élémentaire Alain Fournier REP+ située dans le quartier ouest de la ville, est tombée dans la potion quand elle était petite. Ce matin, cette classe de CM2 de 16 élèves, un faible effectif car elle accueille deux mal-voyants François et Mykel et, Elliess, un élève d'ITEP en inclusion, écoute avec attention les



consignes de la maîtresse. « Vous avez fait une séance de badminton lundi matin avec Jean. Vous allez écrire le compte-rendu de cette sortie sous forme de bande dessinée. Maximum une planche. Et vous avez le choix entre: écrire les règles du jeu, raconter une séance ou inventer une histoire avec comme thème le badminton ». Ces comptes-rendus de sortie en BD sont des exercices familiaux pour ces élèves. Au mur ceux de la visite au FRAC (Fonds Régional d'art contemporain) et ceux du projet Odysée dans lequel la classe est engagée.

FACILITER L'ÉCRITURE

« Les élèves ont des difficultés à entrer dans l'écrit. Cela leur demande beaucoup d'énergie car ils doivent imaginer le récit, le structurer, l'écrire... le lendemain d'une visite, avec le compte-rendu en BD, ils visualisent mieux. On le fait en CP, pourquoi pas avec des plus grands ! Avec la BD et une commande, il y a deux entrées, l'une littéraire et l'autre artistique ». D'ailleurs, malgré les recommandations récurrentes de l'enseignante, réfléchir à l'histoire sur le cahier de brouillon, l'écrire en quelques mots puis seulement après faire un brouillon en BD... avant la version définitive sur les grandes feuilles cartonnées, la plupart commencent directement le travail avec les cases. Jeanne a choisi les règles du jeu « Je vais faire entre 6 et 8 cases », explique-t-elle. Elle a préparé les deux premières cases avec quelques éléments narratifs avant de s'attaquer aux premiers croquis. Pour Bredha, ce sera une histoire inventée dont le titre (car il en faut un) sera « Badminton sur Mars avec des extraterrestres ». Amélie et Christelle, l'AESH qui accompagne François et Elliess, circulent entre les élèves. Souvent ils commencent sans vraiment savoir où ils vont, sans avoir imaginé une fin à leur histoire. « D'accord, ils sont sur une autre planète et ils jouent au badminton mais ça ne fait pas une histoire », explique Amélie à Sofiane. Et l'enseignante de rappeler le schéma narratif avec un début, un événement, la résolution du problème et une fin.

DESSINER LES ÉMOTIONS

Amélie s'attarde aux côtés de François dont les personnages mènent en badminton une guerre intergalactique. « Là ton personnage est énervé, il faut que le texte soit plus gros », lui précise l'enseignante. « Et puis si tu écrit Ah, c'est

différent de Ahhhhhhh. Quels sentiments veux-tu exprimer avec les onomatopées?», lui demande-t-elle. «La planche de François est très riche. Il utilise différents plans : gros plan, plan serré, plan large... On demande beaucoup de rigueur aux élèves sur les échelles, la taille des objets». Elle précise à Mykel que chaque personne doit avoir sa propre bulle pour parler. Stéphane Lastère, référent numérique et grand spécialiste de la bande dessinée, est déjà venu deux fois dans la classe animer des ateliers sur la mise en mouvement des personnages et les codes du dessin. «Cette année nous ne participons pas au concours du festival de la bande dessinée d'Angoulême mais nous irons passer une journée pour voir un film et des expos», explique Amélie. La classe est aussi inscrite à quatre ateliers à la Cité de la BD, sur «les personnages» ou «comment écrire une histoire en cases». La bande dessinée, ils en lisent aussi bien sûr. L'école possède quelques séries, privilège des classes qui participent au jury du festival «Prix des

Pendant le festival, la FSU 16 et le SNAC-BD (syndicat national des auteurs et compositeurs) unissent leur créativité dans des actions et performances contre la réforme des retraites.

écoles d'Angoulême». Il y a deux ans, les auteurs de la BD *Les enfants de la résistance* sont venus dans la classe qui menait un travail sur la seconde guerre mondiale. Le projet *Odyssée* que mène la classe cette année a pour thème «Impact de l'homme sur l'environnement». Les élèves des quatre écoles

concernées (deux d'Angoulême, une au Maroc et la dernière en Égypte) apprendront à mieux se connaître à travers des autoportraits en BD mais feront aussi découvrir en dessins à leurs camarades le patrimoine local et culinaire d'Angoulême, ville patrimoine de l'Unesco. Mais pas d'exclusive, tous les genres en lecture et en écriture ont leur place dans la classe d'Amélie.

VIRGINIE SOLUNTO

“AVEC LA BANDE DESSINÉE, IL Y A DEUX ENTRÉES, L'UNE LITTÉRAIRE ET L'AUTRE ARTISTIQUE”



STÉPHANE LASTÈRE est PE et référent numérique en Charente. Membre du comité de pilotage du PREAC BD, il a produit différents articles, formations et outils pédagogiques autour de la BD en classe.

QUELLES PARTICULARITÉS DE LA LECTURE DE BD ?

Ces récits ont des spécificités et leur lecture nécessite l'apprentissage de certains codes, comme le sens de lecture à

l'intérieur d'un album, d'une planche, d'une case, le code des phylactères aussi car selon le type de bulles, on appréhende différemment ce qui est écrit : pensée, parole, chuchotements, cris. On différencie la lecture des bulles qui est du récitatif ou du dialogue avec celle des cartouches qui est du descriptif. Mais la BD c'est avant tout l'art de l'ellipse et du hors champ, «l'art de l'invisible», comme l'écrit l'auteur Scott McCloud. Une compréhension complexe, où l'imagination du lecteur est à l'œuvre, dans, hors et surtout entre les cases.

COMMENT ABORDER L'ÉCRITURE DE BD ?

La BD suit un schéma narratif et le travail d'écriture commence souvent en classe par un scénario puis un storyboard. On peut aussi l'aborder avec des contraintes : l'oubapo est une déclinaison de l'ouïlopo à la bande dessinée. C'est intéressant d'imposer une situation de départ ou d'arrivée et de créer une BD à partir de ça. Si on écrit une strip, une seule bande, on peut partir de la chute et remonter le récit avec le nombre de cases comme contrainte. On travaille l'imagination mais aussi l'interprétation en passant d'une histoire à un dialogue ou en changeant de personnages. PROPOS RECUEILLIS PAR VS.

8,4

C'est le nombre de millions de Français qui achètent des bandes dessinées (chiffre 2016) soit 15,5 % de la population.



53

c'est le % des 1500 auteurs interrogés en 2014 avec des revenus inférieurs au Smic.



43

millions d'albums de bande dessinée se vendent chaque année en France pour un chiffre d'affaires de 510 millions d'euros.



15%

C'est le pourcentage la part de la BD dans le marché grand public de l'édition française

RESSOURCES

CANOPE

Le PREAC BD a pour objectifs de conforter la présence du 9^e art et son usage dans la pédagogie au sein des établissements scolaires, d'apporter des ressources documentaires aux enseignants, d'accompagner les projets et de réfléchir aux enjeux de la BD dans le parcours des élèves. [HTTPS://WWW.RESEAU-CANOPE.FR/PREAC/PREAC-BANDE-DESSINEE-ANGOULEME.HTM](https://www.reseau-canope.fr/preac/preac-bande-dessinee-angouleme.htm)

BNF

Dans le cadre de l'opération «2020, année de la BD» initiée par le ministère de la Culture, la BnF lance un nouvel outil de création numérique : BDnF – La fabrique à BD, application gratuite qui permet de réaliser des bandes dessinées ou tout autre récit multimédia mêlant illustrations et texte.

[HTTPS://WWW.BNF.FR/FR/BDNF-LA-FABRIQUE-BD-DE-LA-BNF](https://www.bnf.fr/fr/bdnf-la-fabrique-bd-de-la-bnf)

CITÉ DE LA BD

Le service pédagogique de la Cité conçoit des documents pour guider les enseignants dans la conduite de leurs projets bande dessinée : fiches thématiques, gabarits de planches, dossiers d'accompagnement, fiches personnages, glossaire...

[HTTP://WWW.CITEBD.ORG/SPIP.PHP?RUBRIQUE16](http://www.citebd.org/spip.php?rubrique16)

LA GOUÏTIÈRE

Les éditions de la Gouïtière proposent des séquences de lecture à télécharger (cycles 1, 2 et/ou 3) Ces fiches comportent à la fois la trame des séances pour l'enseignant, les fiches pour les élèves et le matériel prêt à imprimer. [HTTP://EDITIONSDELAGOUTTIERE.COM/ENSEIGNANTS/](http://editionsdelagouttiere.com/enseignants/)

PORTRAIT



FRANÇOIS FASQUEL
est remplaçant dans
l'Indre par choix.

MAIS ZIL EST SEUL

Remplacer dans la campagne berrichonne, c'est souvent aligner les kilomètres pour enseigner au pied levé dans des écoles de 1 à 3 classes.

« Dans la campagne, quand le remplaçant arrive, il est reçu comme le messie car sinon la collègue se retrouve avec deux classes à gérer. Parfois, c'est

le maire qui nous attend avec les élèves et les clés de l'école ». Voilà plus de vingt ans que François Fasquel est arrivé dans l'Indre et presque autant qu'il est ZIL, remplaçant en « zone d'intervention localisée ». Enfin, tout est relatif, « Il m'est arrivé d'être envoyé à 110 km de chez moi ». Il admet que ce poste oblige à s'adapter tout le temps mais lui apprécie cette variété des écoles, des élèves, des collègues. « Je ne sais pas où on va m'envoyer, où je mangerai, à quelle heure je rentrerai. » Parfois il arrive le jour de piscine ou en

pleine journée omnisports avec pique-nique à prévoir sans qu'on ne l'ait prévu. « En maternelle, le premier jour, on ne sait pas qui mange à la cantine, qui repart en bus, heureusement il y a l'Atsem ». D'autres fois il a des remplacements longs, comme ce congé de maternité jusqu'en décembre dans le CE1 de l'école d'Orsennes, au sud du département mais le 6 janvier, changement. Le voici sur trois écoles en décharge de direction, à 10 et 25 km de chez lui. Aline et Annabel, ses deux collègues, l'ont apprécié : « Il est top, avec un super rapport avec les élèves. Ça bosse, mais avec un climat très serein. » Lui se donne pour priorité de travailler dans la continuité de l'enseignante ou l'enseignant en charge de la classe. « Je regarde le cahier-journal, les cahiers des élèves et avec m'expérience je vois où ils en sont et on poursuit ».

PLUS DE 600 ÉLÈVES

Dans ce département rural, les postes de remplacement n'ont pas encore été trop ponctionnés mais la carte scolaire 2020 n'est pas encore connue. « Et on peut être rattaché à une zone et être nommé ailleurs », avec des kilomètres à la clé et des postes en spécialisé, élémentaire ou maternelle. Sa carrure de quinquagénaire chevelu peut impressionner les plus jeunes au départ : « Souvent ils n'ont eu que des maîtresses », sourit-il. Une comptine, une histoire et très vite la glace est rompue. « Sur une année je peux avoir plus de 600 élèves différents. Parfois, lors d'une rencontre inter-écoles, des gamins me disent : 'Ah mais je te connais !' » lui répond, goguenard, « Oui je suis le père Noël mais chuuut ». Annabel le connaît depuis plus de dix ans : « Il est fait pour ça, le remplacement, il s'adapte très facilement à l'équipe, aux enfants ». Elle trouve très sain ce renouveau dans l'équipe : « Il n'hésite pas à dire les choses comme il le pense. Ça fait du bien ! » Cela n'aide pas toujours l'ancien instituteur dans son avancement. « Comme remplaçant, on n'est pas toujours bien considéré », commente-t-il. « Des parents ne comprennent pas que l'on est des titulaires comme les autres. Ils demandent : mais quand est-ce qu'on va vous donner un vrai poste à la fin ? ».

LAURENCE GAIFFE

QUESTIONS & RÉPONSES

Q: QUELLES MODIFICATIONS VONT INTERVENIR SUR MON BULLETIN DE PAYE DE JANVIER 2020 ?

R: Au 1^{er} janvier, les grilles indiciaires sont modifiées dans le cadre de l'accord PPCR, avec une hausse jusqu'à 15 points d'indice selon l'échelon et le grade (classe normale et hors classe). Aucun changement à la classe exceptionnelle. Cela équivaut à une augmentation pouvant aller jusqu'à 57 euros net par mois. La cotisation pension civile (retraite) passe quant à elle de 10.83% à 11.10% du traitement brut, ce qui engendre

une baisse de salaire de 5 à 11 euros mensuels. Enfin, l'indemnité compensatrice de la CSG, créée en 2018, est exceptionnellement et pour une dernière année réactualisée pour les enseignants dont la rémunération a progressé entre 2018 et 2019. Le détail des mesures sur **SNUIPP.FR**, rubrique Actualités – Carrières et salaires

JE SUIS AESH, J'AI DÉJÀ CUMULÉ 4 CDD D'UN AN ET MON NOUVEAU CONTRAT EST DE TROIS ANS. JE PENSais QU'IL FALLAIT TOTALISER UNE DURÉE

DE SIX ANS DE CONTRAT AVANT DE POUVOIR OBTENIR UN CDI, OR AVEC CE NOUVEAU CONTRAT J'ATTEINS SEPT ANS, COMMENT EST-CE POSSIBLE ?

R: Depuis la rentrée, les nouveaux contrats AESH doivent être de trois ans mais cela n'empêche en rien le passage en CDI au bout de six ans. En effet, une fois les six années de service atteintes en cours de CDD, le contrat est automatiquement requalifié en CDI. En cas de difficultés, contactez le SNUipp-FSU de votre département

SUR LA BASE DE MA DÉCLARATION D'INTENTION DE GRÈVE, L'ADMINISTRATION M'A RETIRÉ 1/30^{ÈME} DE SALAIRE. EN A-T-ELLE LE DROIT ?

R: Non. Les informations issues des déclarations individuelles ne peuvent être utilisées que pour l'organisation du service minimum d'accueil. Elles sont couvertes par le secret professionnel. Leur utilisation à d'autres fins ou leur communication à toute autre personne que celles qui doivent en avoir connaissance est passible de sanctions pénales. Il appartient à l'administration de l'éducation nationale d'organiser une enquête spécifique pour recenser les non-grévistes. En cas de doutes, contactez la section départementale du SNUipp-FSU.

KISA@TOU
Le memento administratif du SNUipp-FSU

UNE QUESTION à laquelle vous n'avez pas la réponse ?
KISA@TOU vous oriente.

À retrouver sur
snuipp.fr



Décryptage

LA RUPTURE CONVENTIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Ni licenciement, ni démission, la rupture conventionnelle consiste en une rupture du contrat de travail, d'un commun accord entre le salarié et l'administration. Les décrets d'application concernant le dispositif sont parus le 1^{er} janvier 2020 et entrent en vigueur à cette même date pour les agents publics ; contractuels et fonctionnaires. Pour ces derniers, le dispositif est expérimental jusqu'au 31 décembre 2025. La demande de mise en place de la procédure peut être engagée par l'agent ou par l'administration. Elle est suivie d'un ou plusieurs entretiens qui présideront à une convention signée par les deux parties. Lors de ces démarches, l'agent a la possibilité d'être accompagné par un représentant issu d'une organisation syndicale représentative.

Les entretiens portent sur le motif de la demande, la date de cessation d'activité envisagée et le montant de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle. Celui-ci sera compris dans une fourchette qui prend en compte l'ancienneté, calculée sur des bases définies par le décret. À la date de cessation d'activité, le fonctionnaire est radié définitivement des cadres. Si dans les six années qui suivent, il se portait candidat en qualité d'agent public (fonctionnaire ou contractuel), il se verrait dans l'obligation de rembourser l'indemnité perçue. Pour l'heure, si l'arrêté portant modèle de la convention n'est pas paru, rien n'empêche néanmoins d'engager une procédure. Si l'entretien doit avoir lieu, la rédaction de la convention et sa signature sont assujetties à la publication de cet arrêté. On peut s'adresser au SNUipp-FSU de son département pour être accompagné dans ces démarches.

par Marion Katak

LIVRES

Angoulême : 47^e !

Le ministère de la Culture a décrété 2020 année de la BD et la ville fait désormais partie du réseau UNESCO des villes créatives.

Et ces héroïnes ne sont pas des chochottes ! Dans **Raowl, la Belle et l'Affreux**, les princesses ont du caractère. La première n'est pas d'accord pour être sauvée par la bête qui n'a rien du prince charmant et finit par partir avec la première personne

passant en licorne. La seconde n'est pas emballée non plus par le deal : un sauvetage, un bisou. Même après un kidnapping et moult mésaventures dans un château de cannibales, cette hypothétique fiancée accordera-t-elle le fameux bisou ? Jouant avec les codes des contes de fées pour mieux les détourner, l'auteur n'est avare ni de bagarres sanglantes ni de bons mots, mêlant petites fleurs mignonnes et grosses bêtes gluantes. Pour s'initier au féminisme, rien de mieux qu'un bon guide. **La ligue des super féministes** est une géniale (et drôle) BD didactique qui s'adresse aux enfants dès 10 ans et aborde des thèmes rarement traités : sexisme, corps des filles, notions de genre et d'identité sexuelle... Pour celles et ceux qui n'ont

DANS LA CATÉGORIE JEUNESSE POUR LES 8-12 ANS,

la sélection du festival fait la part belle aux filles !

pas de CM2, à s'offrir pour voir qu'on peut, même avec les plus petits, trouver des arguments simples pour parler de ces sujets. **Pipistrelli** vit au milieu d'une bande de copains et leur quotidien, fait de petites blagues et de parties de scrabble, est soudain perturbé par la découverte d'un œuf géant. D'où vient-il ? Pipistrelli décide d'aller rendre cet œuf mystérieux à ses parents. Un périple semé d'obstacles commence alors, avec notre héroïne au nom de chauve-souris qui tire sa charrette portant l'énorme œuf. Un personnage qui ne manque pas de courage et de réparties. Un trait clair et vif, des couleurs tendres, pour un récit aux rebondissements menés tambour battant. Dans **Lettres d'amour de 0 à 10**, c'est l'arrivée de la pétillante Victoire qui va chambouler la vie morose d'Ernest, timide et introverti. Adaptation réussie d'une belle histoire d'amour et d'amitié, au trait élégant et couleurs délicates, un découpage qui respecte le rythme et l'optimisme du récit initial. **Le club des chats casse la baraque**, petit livre coréen, narre les aventures campagnardes et très bio-écolo de Plume, Choupi et Nounours chez Marie, animaux malicieux qui cohabitent merveilleusement avec des humains. Dans **Les Vermeilles** l'héroïne est également une petite aventurière attachante (à retrouver dans FSC 460). Quant aux deux autres livres de la sélection jeunesse, **My héro academia** t. 20 et **Radiant**, ce sont d'excellents mangas mais encore difficiles en C3.

- ▶ **RAOWL**, de Tebo, ed. Dupuis
- ▶ **LA LIGUE DES SUPER FÉMINISTES**, de Mirion Malle, ed. La ville qui brûle
- ▶ **PIPISTRELLI**, de Charlotte Pollet, ed. Biscotto
- ▶ **LETTRÉ D'AMOUR DE 0 À 10**, de Susie Morgenstern/Thoma Baas, ed. La rue de Sèvres
- ▶ **LES VERMEILLES**, de Camille Jourdy, ed. Actes Sud BD
- ▶ **LE CLUB DES CHATS CASSE LA BARAQUE**, de Yoon Sun Park, ed. Misma.
- ▶ **MY HERO ACADEMIA** volume 20, de Kohei Horikoshi, ed. Ki-oon
- ▶ **RADIANT**, de Tony Valente, ed. Ankana



LIVRE De saison

Elles s'invitent dans nos classes, nous font moucher des nez qui coulent, distribuer des mouchoirs en papier à longueur d'hiver... bref, les crottes de nez ne sont pas vraiment nos copines ! Néanmoins, grâce à ce livre, vous saurez tout sur elles, qui sont, avant tout, des super-héroïnes. Un documentaire espiègle qui réunit une somme impressionnante d'informations, pour se moucher moins bête !

► **LA VIE SECRÈTE DES CROTTES DE NEZ**, de Mariona Tolosa Sisteré, Ed. Rue du Monde

FESTIVAL Cinéma

Le festival *Télérama* du film pour enfants propose du 12 février au 3 mars une sélection de films et de courts-métrages. Une occasion de voir ou revoir *La fameuse invasion des ours en Sicile* d'après Dino Buzzati, *Le voyage du Prince* ou *Sherlock Holmes* de Buster Keaton dans 200 salles qui proposeront aussi des animations autour des films de la sélection.

INTERVIEW

Pef

VOUS SORTEZ TERRA MIGRA, DE QUOI S'AGIT-IL ?

C'est un poème sur les migrants écrit il y a deux ans en hommage au petit Aylan dont le corps avait été retrouvé échoué sur une plage en Turquie en 2015. Il y a trois personnages. Le premier est un fataliste, c'est monsieur Cétaïnsy pour qui la situation des migrants ne nous concerne pas. Il y a monsieur Folespoir un poète ouvert au monde selon qui on ne peut ignorer les naufrages donc sont victimes des personnes fuyant misère,

famine, insécurité... Enfin il y a la Terre que j'appelle ici Terra Migra, qui s'adresse à eux en prenant conscience de cette situation au point qu'elle dit : « Ne m'appellez plus Terra Migra, donnez-moi le nom d'une fleur, d'un parfum ou simplement Mère de tous les migrants, de tous les grains de sable du monde. »

CE TEXTE A ÉTÉ MIS EN MUSIQUE, COMMENT EST NÉ CE PROJET ?

C'est le fruit d'un partenariat entre Gallimard et Radio



France. Il a été mis en musique par Marc-Olivier Dupin. La pièce symphonique est interprétée par 3 chanteurs, 1 chœur d'enfants et 8 violoncelles par la maîtrise de Radio France. Elle a été jouée en novembre au studio 104 après une longue péripétie. La représentation aurait dû avoir lieu un an plus tôt, mais Radio France l'avait

BIO
Père du *Prince de Motordu*, Pef est auteur d'ouvrages de littérature jeunesse.

décommandée une semaine avant pour des raisons obscures. Puis, le compositeur qui était un ami, pris d'une sainte pétéche devant mes prises de position, a sucré plus du quart de mon poème. Antoine Gallimard s'est mis en colère et a exigé que l'interprétation comme le CD prennent le texte intégral.

QUE VA-T-IL SE PASSER MAINTENANT ?

La pièce sera rejouée deux fois aux salons du livre de Mouans-Sartoux et de Limoges. Mais elle fait l'objet d'un album de littérature jeunesse que j'ai illustré, accompagné d'un CD, qui sortira le 12 mars.

PROPOS RECUEILLIS PAR
PIERRE MAGNETTO



SALON Agriculture

Le salon de l'agriculture qui a lieu du 22 février au 1^{er} mars 2020 à Paris est un lieu de découverte et d'ouverture pour les enfants. Des animaux à voir en vrai, la ferme pédagogique mais aussi une centaine d'animations et d'ateliers autour de certaines thématiques : le goût, l'alimentation, les saisons, la biodiversité, l'environnement, les métiers...

LIVRE Des chiffres et des chiffres

Comment faire des maths en prenant la vie à rebours : vivre 90 ans, c'est souffler 90 fois ses bougies, fêter 90 Noël... Facile ! Mais combien a-t-on passé de dimanches, de jours et de nuits ? Combien de temps a-t-on passé dans son lit, à table ou aux toilettes ? Chaque nouveau décompte est soutenu par un graphique coloré et joyeux. Sources et calculs en fin d'ouvrage.

► **TOUTE UNE VIE EN CHIFFRES**, de Bruno Gibert, ed. Actes Sud Junior

“Pisa : prendre à bras le corps les inégalités”

La France reste en milieu de tableau de la dernière enquête Pisa* qui évalue les résultats des élèves de 15 ans dans 79 pays. Avec une forte corrélation entre les résultats et les origines sociales.

COMMENT SE PLACE LA FRANCE DANS LA DERNIÈRE ÉTUDE PISA ?

MARIE DURU-BELLAT : La France se place, comme dans les années antérieures, dans la moyenne Pisa entre le 15^e et 21^e rang mais personne de sérieux ne peut se focaliser sur la moyenne des 79 pays car on y trouve des pays en développement comme le Kosovo ou le Vietnam. Il est plus pertinent de s'intéresser à l'évolution des résultats des élèves français : leurs résultats se stabilisent, à 493 points en français par exemple – c'était 496 en 2009 – ce qui les situe au niveau de l'Allemagne ou de la Belgique. Quant aux résultats en mathématiques, qui chutaient depuis plusieurs années, ils se stabilisent aussi, à 495 points. En revanche, ce qui n'évolue pas, c'est la forte proportion d'élèves en grande difficulté. Ainsi 20% peinent à saisir l'idée principale d'un texte et en extraire des informations simples.

DES SPÉCIFICITÉS FRANÇAISES ?

M.D.-B. : Les élèves français ont tendance à ne pas répondre aux questions de l'enquête quand ils ne sont pas sûrs. Une autre constante, c'est qu'ils se plaignent du climat de classe et du bruit. C'est un ressenti, car lorsqu'on visite d'autres pays, où, plus souvent, le travail de groupes est encouragé, le volume sonore est supérieur au nôtre mais personne ne s'en plaint. Ils se sentent aussi peu soutenus par les enseignants mais les insuffisances de la formation n'aident pas ces derniers à gérer les relations avec les élèves, leurs difficultés et l'hétérogénéité des classes. Cela peut les

pousser à une approche très didactique, techniciste, qui risque d'ailleurs de s'accroître encore avec la montée en puissance des neurosciences. Autre spécificité française : la forte corrélation entre les résultats des élèves et leur origine sociale. L'écart de résultats entre les élèves de familles favorisées et défavorisées est de 107 points contre 88,4 dans la moyenne de l'OCDE.

COMMENT EXPLIQUER CETTE CORRÉLATION ?

M.D.-B. : Cela peut surprendre car la France consacre un budget important à la lutte contre les inégalités scolaires. Nous avons une maternelle de qualité, des moyens sont mis dans les réseaux d'éducation prioritaire. Mais le seul fait que l'on fasse redoubler les élèves faibles en France fait baisser mécaniquement nos performances car Pisa évalue les élèves de 15 ans. La majorité sont en seconde et d'autres en 3^e. Si l'on ne prend que les élèves « à l'heure », les jeunes Français sont très bons. C'est encore plus vrai avec les élèves « en avance » qui ont des résultats à plus de 600 points, au niveau des pays de tête, alors que les élèves de 15 ans qui sont en 3^e sont à 400. De même, le fait de ségréguer ceux les plus en difficulté dans les mêmes établissements et de les orienter vers des filières moins prestigieuses tend à faire baisser le niveau de ces élèves. Leur estime de soi est entamée, on n'est pas dans une dynamique positive. De plus, il y a comme un fatalisme en France par rapport à ces inégalités. Dès l'Inspé, on explique aux futurs professeurs le poids des origines so-



BIO

Marie Duru-Bellat, professeure émérite de sociologie à Sciences Po.

©DR

ciales et des « handicaps culturels » comme s'il était inévitable que l'école reproduise les inégalités de la société.

DES PISTES D'AMÉLIORATION ?

M.D.-B. : Il faut prendre à bras le corps ces inégalités, à la racine. Elles n'apparaissent pas à 15 ans. Il faut accentuer les politiques de lutte contre les inégalités précoces, avec les dispositifs « moins de 3 ans », le doublement des classes mais sans surcharger les autres effectifs. La formation pédagogique des enseignants est également déterminante. La linguiste Élisabeth Bautier, par exemple, montre bien tout le travail à faire pour lever les implicites. Il faut également poursuivre

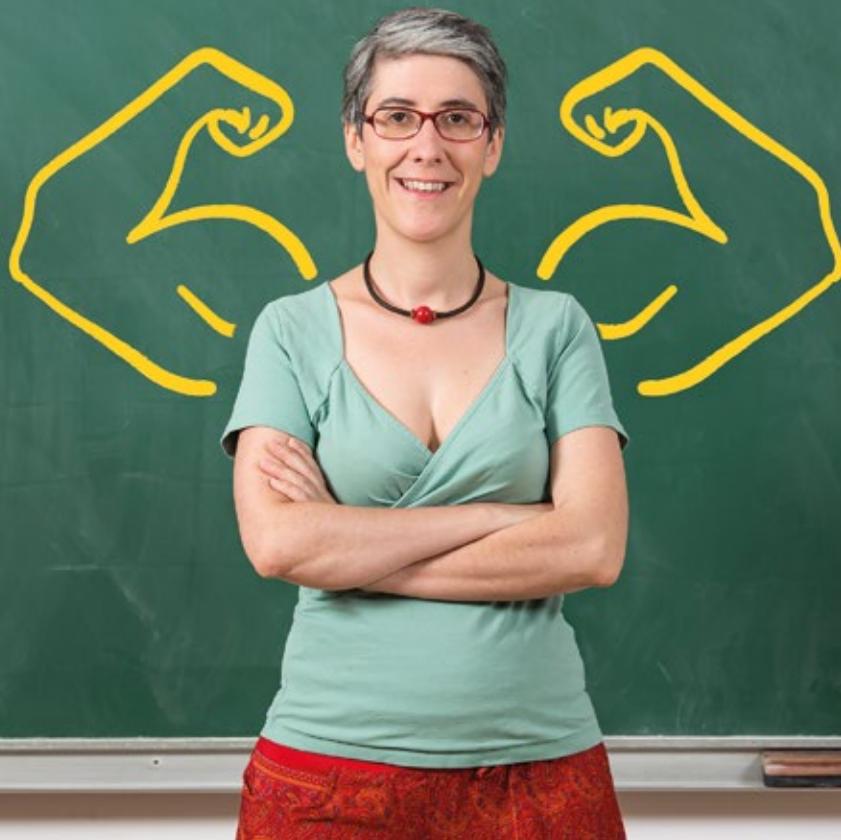
“Le fait de ségréguer les élèves les plus en difficulté tend à faire baisser leur niveau et le niveau moyen.”

les efforts pour parvenir à davantage de mixité dans les établissements, mais en partenariat avec les familles. Cela ne se décrète pas avec désinvolture ! Enfin, il faut profiter de l'enquête Pisa pour se montrer curieux de ce que font les autres pays et se poser la question : « Quel système éducatif voulons-nous ? »

* sur www.oecd.org/pisa-fr

LAURENCE GAIFFE

PLUS DE 54 000 ADHÉRENTES
ET ADHÉRENTS



VOUS NOUS SUIVEZ ?

adherer.snuipp.fr

— 1^{ER} SYNDICAT DES ÉCOLES —



SNUipp

FSU

DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

**CONSEIL SCIENTIFIQUE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**
décerne

avec le soutien
de GMF

LE PRIX CHERCHEURS EN ACTES

VOS PRATIQUES PÉDAGOGIQUES MÉRITENT D'ÊTRE RÉCOMPENSÉES

Vous faites partie d'une équipe éducative et vous avez mis en place des actions et des expérimentations, nourries de la recherche, visant à améliorer la réussite scolaire de tous les élèves

PARTAGEZ VOS INITIATIVES AVEC NOUS

DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE AVANT LE 15 MARS 2020*

chercheursenactes.fr
OU reseau-canope.fr/conseil-scientifique-de-leducation-nationale.html

*Règlement disponible sur chercheursenactes.fr

GMF assurances Société anonyme d'assurance au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le code des assurances - 398 972 901 R.C.S Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret - Adresse postale : 45 930 Orléans Cedex 9
CSEN Conseil scientifique placé auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - 110 rue de Grenelle 75357 Paris SP 07
Réseau Canopé Établissement public national à caractère administratif régi par les articles D 314-70 et suivants du code de l'éducation, sis, 1 avenue du Futuroscope, téléport 1, bâtiment @4, CS 80158, 86961 Futuroscope cedex, n° SIRET 180 043 010 014 85, n° TVA intracommunautaire FR62180043010, représenté par son Directeur général, Monsieur Jean-Marie PANAZOL
Le réseau des **INSPE**, association loi 1901. Siège social : Maison des Universités, 105 boulevard Saint Michel, 75005 Paris.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

